Les
Producteurs
de lait
de la Mauricie

Rapport annuel

2018

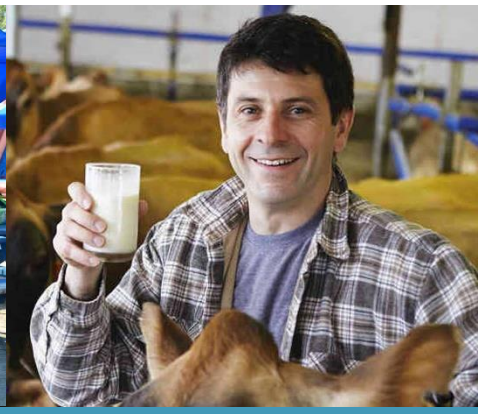

Table des matières

Liste des tableaux 4
Liste des graphiques 4
Le Conseil régional 5
Les grands dossiers de 2018 10
L'économie 21
Contingentement et programmes 26
Approvisionnement et transport 35
ProAction 36
National et international 43
Promotion et publicité 47
Formation, information et informatisation 50
Services régionaux 53

Annexes

ANNEXE I – AVIS DE CONVOCATION A-1
ANNEXE II – ORDRE DU JOUR A-2
ANNEXE III – PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES A-3
ANNEXE IV – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 2 MARS 2018 ..... A-6
ANNEXE V – RAPPORT FINANCIER PLQ – MAURICIE A-15
ANNEXE VI – CRITÈRES QUALITÉ A-16
ANNEXE VII – DÉMÉRITES A-17

Liste des tableaux

TABLEAU 1 RÉPARTITION LOCALE DE LA PRODUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2018 6
TABLEAU 2 PRIX DU LAIT SELON LA COMPOSITION STANDARD 2018 ($/KG) 22
TABLEAU 3 PRIX DU LAIT SELON LA COMPOSITION MOYENNE 2018 ($/KG) 23
TABLEAU 4 LAIT BIOLOGIQUE, PRIME ET NOMBRE DE PRODUCTEURS 24
TABLEAU 5 TABLEAU SUR LES PRIMES 2018 ($/HL) 25
TABLEAU 6 PORTRAIT GÉNÉRAL 26
TABLEAU 7 NOMBRE DE PRODUCTEURS DE LAIT PAR PROVINCE AU CANADA, AU 31 JUILLET 2018 27
TABLEAU 8 QUOTA CESSIBLE ET QUOTA MOYEN PAR RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2018 27
TABLEAU 9 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES AU 31 JUILLET ET % DU TOTAL (PROVINCIAL) 28
TABLEAU 10 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS EN MAURICIE AU 31 JUILLET 28
TABLEAU 11 BILAN DE L'ÉMISSION DU DROIT DE PRODUIRE DEPUIS DÉCEMBRE 2009 29
TABLEAU 12 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (MILLIONS DE KG DE MG) 29
TABLEAU 13 ÉVOLUTION DU QUOTA, DE LA PRODUCTION ET DE LA TOLÉRANCE EN 2018 (2017) AU QUÉBEC 30
TABLEAU 14 QUANTITÉ NON REPORTABLE, HORS QUOTA ET JOURNÉES ADDITIONNELLES EN 2018 (2017) PROVINCIALE 30
TABLEAU 15 HORS QUOTA ET NON REPORTABLE MAURICIE 2018 (2017) 31
TABLEAU 16 TRANSACTION DE QUOTA VIA LE SCVQ AU QUÉBEC (2018) 31
TABLEAU 17 QUANTITÉS TRANSIGÉES VIA LE SCVQ EN 2018 - MAURICIE 32
TABLEAU 18 HISTORIQUE DES TRANSACTIONS DE QUOTA EN KG/JOUR (SCVQ) - MAURICIE 32
TABLEAU 19 PRIX DU QUOTA ET OFFRES EN 2018 33
TABLEAU 20 COMPOSITION 2017-2018 (2016-2017) 33
TABLEAU 21 RATIO SNG/MG 33
TABLEAU 22 PROGRAMME DE PRÊT À LA RELÈVE ET DÉMARRAGE 34
TABLEAU 23 FINANCEMENT DES ACTIVITÉS PAR SOLIDES TOTAUX 34
TABLEAU 24 POOL DE TRANSPORT ($/HECTOLITRE) 35
TABLEAU 25 PRODUCTEURS ACCRÉDITÉS - STATISTIQUES PAR CONSEIL RÉGIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2018 37
TABLEAU 26 QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE 37
TABLEAU 27 RÉSULTATS DE LA QUALITÉ PAR RÉGION 38
TABLEAU 28 RÉSULTATS QUALITÉ MAURICIE ET PROVINCIAL 2018 (MOYENNE PONDÉRÉE) 38
TABLEAU 29 PRIME QUALITÉ PLQ ET PRIME CCMML 39
TABLEAU 30 NOMBRE DE PRODUCTEURS QUI ONT REÇU LA PRIME QUALITÉ 2018 (2017) 39
TABLEAU 31 MOIS DE L'ALIMENTATION 48
TABLEAU 32 BILAN GLOBAL DES CAMPS DE JOUR 2018 48
TABLEAU 33 NOMBRE D'ENFANTS RENCONTRÉS (PAR GROUPE D'ÂGE) 48
TABLEAU 34 CONSOMMATION PER CAPITA DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SOUS-PRODUITS DU LAIT AU CANADA 49
TABLEAU 35 VENTES DE PRODUITS LAITIERS AU DÉTAIL (P5) 49

Liste des graphiques

FIGURE 1 SCHÉMA DE LA FORMATION DU PRIX INTRAQUOTA 21
FIGURE 2 PRODUCTION DE LAIT BIOLOGIQUE D'AOÛT 2000 À JUILLET 2018 24
FIGURE 3 ÉVOLUTION DES PRIMES VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE LAIT BIOLOGIQUE D'AOÛT 2000 À JUILLET 2018 25

Le Conseil régional

Le conseil régional des producteurs de lait de la Mauricie (PLM) est divisé en trois (3) secteurs représentés par les personnes suivantes :

SECTEUR MÉKINAC/LA TUQUE
François Gervais*

Les villes, municipalités, paroisses, village, réserves indiennes, territoires non organisés et autres territoires qui se situent à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité régionale de comté Mékinac et de l'agglomération de La Tuque.

SECTEUR LES CHENAUX/TROIS-RIVIÈRES/SHAWINIGAN
Poste 1 – Hélène Champagne (2ièm vice-présidente)
Poste 2 – Mathieu Chartier*

Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Stanislas, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Ville de Trois-Rivières, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Ville de Shawinigan

SECTEUR MASKINONGÉ
Poste 1 – Yves Lamy (1er vice-président)*
Poste 2 – Pierre Lampron (président)
Poste 3 – Alain Deschênes*
Poste 4 – Danny Lessard

Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Sévère, Yamachiche, Charette, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Louiseville, Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand

*** Ces postes sont en élection.**

Le tableau ci-dessous précise le nombre de producteurs et productrices ainsi que leur quota détenu pour chacun des regroupements.

TABLEAU 1 RÉPARTITION LOCALE DE LA PRODUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2018

		Nombre de producteurs Quota détenu Moyenne mathématique			
		2018	**2017**	**2016**	**2015**
MÉKINAC/LA TUQUE	Les villes, municipalités, paroisses, villages, réserves indiennes, territoires non organisés et autres territoires qui se situent à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité régionale de comté Mékinac et de l'agglomération de La Tuque.	35 2 399,61 68,56	36 2 521,18 70,03	37 2 300,69 62,18	38 2 007,71 52,83
DES CHENAUX/TROIS-RIVIÈRES SHAWINIGAN	Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Stanislas, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Ville de Trois-Rivières, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Ville de Shawinigan	85 6 507,33 76,56	85 6 668,32 78,45	88 5 909,19 67,15	90 5 174,44 57,49
MASKINONGÉ	Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Sévère, Yamachiche, Charette, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Louiseville, Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand	93 6 096,19 65,55	96 6 392,68 66,59	104 6 040,09 58,08	108 5 390,75 49,91
	Mauricie	**213** **15 003,13** **70,44**	**217** **15 582,18** **71,81**	**229** **14 249,97** **62,23**	**236** **12 572,90** **53,28**

*Incluant le quota relève et démarrage.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

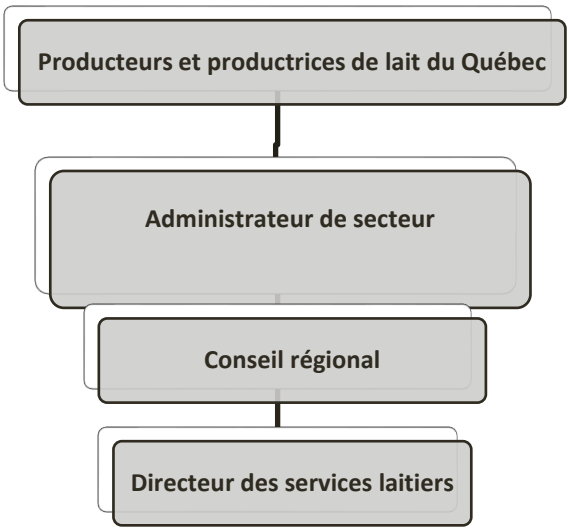

L'assemblée générale annuelle des membres nomme des administrateurs par secteur. Les secteurs sortants sont pairs lorsque les années sont paires et impairs lorsque les années sont impaires.

Les administrateurs de secteur nomment les membres du conseil de direction du Conseil régional dont un président et deux vice-présidents qui, avec le secrétaire-trésorier, agissent en tant qu'officiers du conseil régional.

Les délégués pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec sont nommés dans chaque secteur et par secteurs regroupés lorsque leur nombre le requiert.

LE CONSEIL RÉGIONAL

Le comité des Producteurs de lait de la Mauricie est un des quatorze groupes régionaux du syndicat provincial Les Producteurs de lait du Québec. La composition et les actions sont définies au règlement général des Producteurs de lait du Québec :

46. Un conseil régional est constitué pour chacun des groupes régionaux.

47. Les conseils régionaux ont pour mission de regrouper, représenter, consulter, informer et mobiliser les producteurs du territoire de leur groupe régional respectif. Ils s'occupent notamment de :

a) Réaliser des activités de consultation et d'information auprès des producteurs, dont notamment une tournée annuelle des secteurs;

b) Désigner les personnes qui siègent comme représentants de la production laitière dans les instances des fédérations régionales et des syndicats locaux de l'UPA;

c) Représenter les producteurs de lait auprès des élus régionaux des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux;

d) Réaliser des activités de promotion du lait et des produits laitiers, et de valorisation de la profession;

e) Délibérer sur tout dossier ou affaire du Syndicat et communiquer le point de vue régional aux instances du syndicat;

f) Organiser des sessions de formation et d'accueil des nouveaux producteurs;

g) Gérer le budget que lui attribue le Syndicat pour la réalisation de ses activités et faire rapport de sa gestion sur demande du Syndicat;

h) Organiser, au besoin, en collaboration avec la direction du Syndicat, une rencontre annuelle du conseil avec les officiers et employés du Syndicat pour discuter de dossiers d'actualité et les consulter sur des enjeux de l'organisation;

i) Organiser annuellement une assemblée où sont conviés les membres de son territoire, lors de laquelle les producteurs reçoivent un rapport d'activité du conseil régional et font le point, et délibèrent sur les dossiers régionaux et provinciaux.

RÉUNION DES DIRIGEANTS

Les membres du conseil régional se réunissent régulièrement pour traiter des sujets d'intérêt dans leur secteur d'activité, soumettent des problématiques locales ou régionales à l'attention du regroupement, et orientent le président sur des dossiers de nature régionale, provinciale ou nationale.

Les différents sujets touchant ce rapport annuel ont été traités lors des différentes rencontres du conseil d'administration.

Au cours de l'année 2018, neuf réunions du conseil régional (dont trois par conférence téléphonique), réparties sur l'ensemble de l'année, ont permis de suivre les dossiers.

Le Comité désigne un administrateur à chaque syndicat local de la Fédération de l'UPA de la Mauricie où la production laitière a été désignée comme étant l'une des principales productions. De plus, les délégués de notre région ont participé à l'assemblée générale annuelle, les 11 et 12 avril 2018, et à l'assemblée générale spéciale des PLQ, les 21 et 22 novembre 2018.

Les administrateurs ont été responsables de l'organisation de plusieurs réunions au courant de l'année par une tournée de 3 rencontres de consultation en janvier (les 3, 4 et 5 janvier) et les 2 rencontres sur l'ACÉUM (les 12 et 13 novembre 2018). Celles-ci permettent aux producteurs de discuter et de donner leur opinion sur les différentes facettes de la production laitière.

Les principaux sujets traités lors de ces rencontres ont été la planification stratégique (mise à jour), les ententes nationales et conventions, la gestion de la production, la situation des marchés et prix, une consultation sur la politique de quota, ProAction et le commerce international.

On peut noter quelques dossiers de 2018 :

Les ententes nationales :
En 2018, comme en 2017, toutes les ententes ont fait parler d'elle : L'Accord économique de commerce global, le partenariat Transpacifique (PTP), qu'on désigne maintenant comme le Partenariat Transpacifique global et progressiste (PTPGP), l'OMC et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) devenu l'accord Canada–États Unies Mexique (ACEUM). En février 2018, on a abordé le Mercosur.

Les variations de prix du lait :
Les variations de prix au cours de 2018 ont été un sujet discuté à chaque rencontre du conseil. Il s'agit d'un sujet sensible pour les producteurs et l'ont mentionné aux rencontres de consultations.

ProAction – Biosécurité : formation en ligne pour les producteurs
En vue de la validation à la ferme du volet biosécurité de ProAction, en septembre 2018, un vidéo de formation présentant les exigences du volet a été mis en ligne sur YouTube et sur le site www.proaction.quebec. D'autres informations sur ce volet sont disponibles sur le site, notamment le manuel de référence du producteur.

Guide alimentaire – étiquetage

La révision du guide alimentaire et l'étiquetage sur le devant de l'emballage ont apporté un souci de plus aux producteurs de lait.

PLACE À LA RELÈVE

Depuis 2016, par un budget discrétionnaire en lien avec les activités du plan conjoint, le Conseil régional a décidé d'inviter un « jeune » producteur de lait intéressé aux dossiers syndicaux à assister à un conseil d'administration du conseil régional. Ce budget doit être utilisé en lien avec le plan conjoint des producteurs de lait du Québec. Pour 2018, quelques producteurs ont été invités à une rencontre du conseil régional. Une proposition de modifications sera discutée pour 2019.

VALORISATION

La Ferme Stelu de St-Anne de la Pérade, propriété de M. Stéphane Leduc, a ouvert ses portes dans le cadre de l'activité de l'UPA le 9 septembre 2018.

REPRÉSENTATION

Le président, M. Pierre Lampron, représente les producteurs et productrices de lait de la Mauricie par sa participation au CA des Producteurs de lait du Québec (PLQ).

M. Pierre Lampron a été élu à la Présidence des Producteurs de lait du Canada le 19 juillet 2017.

Il assume également la présidence de Valacta.

Les responsabilités du président régional exigent une implication toute particulière des administrateurs, mais plus particulièrement celle de M. Yves Lamy ainsi que Mme Hélène Champagne qui représente les Producteurs de lait de la Mauricie au conseil d'administration de la Fédération régionale.

Plusieurs représentations ont aussi été effectuées dans le courant de l'année, et ce, pour différentes occasions.

Les membres du conseil d'administration ont suivi les finances du conseil régional tout au cours de l'année et ont fait le suivi du temps effectué par le directeur des services laitiers.

Les grands dossiers de 2018

12 janvier- PRIX INTRAQUOTA
Le prix intraquota a diminué de 1,43 $/hl entre les mois de novembre et décembre, soit une baisse de 2 %. Il est passé de 70,46 $/hl, à la composition standard, à 69,03 $/hl, principalement à cause d'une diminution des transferts des mises en commun nationales et de la proportion des ventes en classes 1, 2 et 3.

19 janvier - ALENA : 6E RONDE DE NÉGOCIATION À MONTRÉAL
La 6e ronde des négociations pour le renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) se déroule à Montréal cette semaine, dont les 21 et 22 janvier qui seront consacrés à l'agriculture. Des représentants des Producteurs de lait du Québec, des Producteurs laitiers du Canada, de l'Union des producteurs agricoles et des productions sous gestion de l'offre seront présents pour suivre les négociations de près.

26 janvier - PTP – ENTENTE DE PRINCIPE
Le 23 janvier, le bureau du ministre du Commerce international du Canada a annoncé que les 11 pays en négociation pour un nouveau Partenariat transpacifique ont conclu une entente de principe. L'entente ne contient aucun rajustement de la concession de marché consentie, dans l'entente originale à 12 pays, avec les États-Unis. Rappelons que cette concession touchait toutes les lignes tarifaires de produits laitiers et représentait à l'époque 3,25 % de la production laitière canadienne de 2016 selon le gouvernement. L'entente devrait être signée au début du mois de mars.

2 février - MODIFICATION DU PRIX DU LAIT DE CONSOMMATION
La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a accordé une augmentation du prix de détail du lait régulier de 1 ¢ à 3 ¢ le litre qui est entrée en vigueur le 1er février 2018. Cette hausse a été octroyée à la demande des détaillants et des transformateurs laitiers.

9 février - CONSULTATION SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL
Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il tiendrait une consultation concernant l'étiquetage sur le devant de l'emballage pour identifier les aliments qui contiennent une proportion élevée de sel, de sucre ou de gras saturés. En exemptant le lait entier de sa politique proposée, Santé Canada reconnaît la pertinence des données scientifiques qui montrent la valeur du lait en tant que contributeur clé à la santé des Canadiens. Toutefois, si la politique proposée demeure telle quelle, plusieurs produits laitiers riches en nutriments essentiels devront afficher un symbole d'avertissement. Ceci pourrait créer de la confusion chez les consommateurs à savoir quels sont les aliments sains ou non. Dans un communiqué de presse, Les Producteurs laitiers du Canada ont annoncé qu'ils participeront aux consultations du gouvernement « pour que les Canadiens puissent continuer de savourer des produits laitiers qui font partie d'une alimentation saine et équilibrée. »

16 février - RONDE 7 DE L'ALENA : LES DATES POUR L'AGRICULTURE SONT CONNUES
Les discussions sur l'agriculture lors de la prochaine ronde de négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) se tiendront les 25 et 26 février prochains au Mexique, mais la ronde s'étirera jusqu'au 3 mars 2018. Comme pour les rondes précédentes, des représentants de l'UPA et du Mouvement pour la gestion de l'offre, dont Les Producteurs de lait du Québec font partie, seront présents.

23 février - INVESTISSEMENTS MAJEURS SUR LES FERMES LAITIÈRES
L'enquête sur le coût de production des fermes laitières révèle que les producteurs laitiers du Québec ont injecté 523 millions de dollars en 2016 dans leurs entreprises, soit 282,5 millions de dollars pour leurs bâtiments et 240,7 millions de dollars pour la machinerie. Ce montant n'inclut pas les sommes consacrées pour l'achat de quota et de fonds de terre.

2 mars - ÉTIQUETAGE : ACTION DES PRODUCTEURS DEMANDÉE
Dans la foulée des consultations sur le projet d'étiquetage sur le devant des emballages de Santé Canada, les producteurs sont invités à dire au gouvernement que les produits laitiers devraient être exemptés de la réglementation puisqu'ils sont sains. Santé Canada a confirmé que le lait entier sera exempté, mais les autres produits laitiers sont visés.

Rappelons que Santé Canada veut décourager la consommation d'aliments transformés qui contiennent plus de 15 % de l'apport quotidien en sel, sucre et gras saturés avec une étiquette dissuasive. Or, ce projet ne tient pas compte de la valeur nutritive globale des produits laitiers qui seraient visés – la plupart des fromages et des yogourts – alors qu'il exempterait des produits comme les boissons gazeuses diètes et la plupart des croustilles.

Depuis plusieurs années, les études scientifiques confirment que le gras laitier n'est pas dommageable pour la santé. Les produits laitiers peuvent même contribuer à réduire les risques de certaines maladies du cœur, d'hypertension, d'accident cardio-vasculaire cérébral et joueraient un rôle dans la prévention du diabète de type 2 et du cancer colorectal.

Les producteurs sont invités à agir rapidement d'ici le 26 avril prochain pour demander l'exemption pour les produits laitiers, en envoyant une lettre selon le gabarit disponible...

9 mars - COMITÉ QUOTA : *STATU QUO* SUR LES INCITATIFS DE PRODUCTION
Selon l'analyse du comité sur le quota de P5, le travail des producteurs pour répondre aux dernières émissions de quota porte ses fruits. La production actuelle comble la demande à 100 % et les stocks de beurre ont atteint un niveau dépassant ce qui est habituellement attendu pour cette période de l'année. Ce niveau est tel qu'il devrait prévenir toute importation de beurre supplémentaire dans un avenir prévisible.

Toutefois, on constate que la production courante augmente plus rapidement que la croissance de marché prévue alors que les usines de transformation sont à leur maximum en ce qui concerne la capacité d'écrémage. En tenant compte de la tolérance accumulée des producteurs des provinces de P5, le déséquilibre entre la production et le marché pourrait s'accentuer pour les prochains mois.

9 mars (2) - LE PTPGP ET LE MERCOSUR SOUS SURVEILLANCE
Le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) a été signé le 8 mars dernier par le Canada et les 10 autres pays de l'accord. Les Producteurs de lait du Québec continueront de faire valoir auprès du gouvernement la nécessité de mesures d'atténuation pour le secteur laitier.

Par ailleurs, des négociations s'amorceront le 20 mars prochain entre le Mercosur et le Canada. Notons que l'Argentine et l'Uruguay sont d'importants exportateurs de produits laitiers. Un mémoire des Producteurs laitiers du Canada a été déposé au gouvernement pour lui faire part de ses craintes de répercussions négatives possibles sur le secteur laitier canadien et sur la vitalité de la gestion de l'offre.

16 mars - LA GESTION DE L'OFFRE CRITIQUÉE
L'Université de Calgary a publié plus tôt cette semaine une étude en faveur de l'abolition de la gestion de l'offre. Leur rapport a eu peu d'échos dans les médias, mais pour rectifier les faits avancés par l'étude, Alberta Milk a donné des entrevues et, sur les médias sociaux, le Mouvement pour la gestion de l'offre a publié des infographies.

23 mars - MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE TRANSACTION DE QUOTA
La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a approuvé les modifications demandées par Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) au Règlement sur les quotas concernant les transactions par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Ces modifications touchent :

1. l'offre d'achat maximale, qui pourra désormais être de 3,2 kg de M.G. par jour ou 10 % du quota cessible et prêté;
2. l'itération des quantités vendues se fera au centième (0,01 kg de M.G. par jour), plutôt qu'au dixième (0,1) actuel;
3. l'interdiction pour un producteur dont l'achat de quota est annulé pour défaut de paiement de présenter une offre d'achat pour le mois suivant.

Des corrections ont également été apportées au Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières.

29 mars - ÉTIQUETAGE : JUSQU'AU 26 AVRIL POUR PARTICIPER À LA CONSULTATION
La consultation sur le projet d'étiquetage sur le devant des emballages de Santé Canada se poursuit jusqu'au 26 avril. Les producteurs sont invités à dire au gouvernement que les produits laitiers devraient être exemptés de la réglementation

puisqu'ils sont sains, en envoyant une lettre selon le gabarit disponible au www.gardonslescanadiensensante.ca/#letter ou en écrivant un courriel à LRM_MLR_consultations@hc-sc.gc.ca.

Rappelons que Santé Canada veut décourager la consommation d'aliments transformés qui contiennent plus de 15 % de l'apport quotidien en sel, sucre et gras saturés avec une étiquette dissuasive.

6 avril - « DITES OUI À LA GESTION DE L'OFFRE »
Alors que les nombreuses ententes commerciales font pression pour que le Canada ouvre ses marchés, La Coop fédérée a lancé la campagne « Dites oui à la gestion de l'offre » en appui à ce modèle qui permet de nourrir la population d'ici par des agriculteurs d'ici. La campagne comprend une page web qui met de l'avant les avantages de la gestion de l'offre, du contenu natif et une série de vidéos qui sera partagée sur les médias sociaux.

13 avril - LE LAIT AU CHOCOLAT DANS LA PRESSE+
Le 11 avril, le Lait au chocolat a fait une apparition dans La Presse+ mettant en vedette le presque athlète Alexandre D. Petit. Cette publicité est combinée à un article sur les 6 astuces pour récupérer après l'effort dans lequel Karine Gravel, nutritionniste et docteure en nutrition, explique que « Le lait au chocolat est une boisson adéquate, car il fournit une combinaison de glucides et de protéines parfaite, soit quatre portions de glucides pour une portion de protéine ».

20 avril - EXTRANET : LES RÉSULTATS DES TESTS DE LEUCOSE DISPONIBLES LE 27 AVRIL
À compter du 27 avril, les producteurs pourront voir les résultats des tests de leucose dans la section « Qualité » de l'extranet. Il suffira de cliquer sur le lien « Dépistage de la leucose » dans le menu de gauche pour y accéder. Les producteurs qui ont permis à certains intervenants d'accéder à leur extranet et qui ne voudraient pas que ceux-ci voient leurs résultats peuvent modifier leurs accès en se rendant dans la section « Votre entreprise » de l'extranet, puis en cliquant sur « Accès à vos données – Intervenant » dans le menu de gauche.

La leucose bovine est l'une des trois maladies ciblées par le plan d'action en santé animale des Producteurs de lait du Québec. Cette maladie, dont la prévalence est élevée dans nos troupeaux, cause une diminution de la longévité et de la production, ainsi que la condamnation de la carcasse. Le réservoir de tous les troupeaux laitiers du Québec a été testé pour permettre aux producteurs de connaître le statut de leur troupeau.

27 avril - AJUSTEMENT DU DROIT DE PRODUIRE ET DES JOURNÉES ADDITIONNELLES
À compter du 1er mai, le droit de produire de tous les producteurs sera réduit de 1,5 %. Quatre journées additionnelles d'automne sont retranchées pour les producteurs de lait régulier seulement : deux journées en août, une journée en septembre et une en octobre.

Pourquoi cette décision?
La production dépasse la croissance actuelle et prévue du marché, et les producteurs disposent d'une marge de manœuvre importante pour accroître leurs livraisons en raison des jours de production en retard accumulés dans leur marge de tolérance. Enfin, les stocks canadiens de beurre atteignaient à la fin mars plus de 37 000 tonnes, soit déjà plus que le niveau souhaité à la fin de l'été, après le pic de production. Ils pourraient atteindre 40 000 tonnes à la fin juillet.

Devant cette situation, les conseils d'administration des organisations de producteurs des cinq provinces de l'Est (P5) ont donc décidé d'accepter les réductions recommandées par le comité quota de P5 et de réduire le droit de produire, ainsi que le nombre de journées supplémentaires de productions accordées.

Rappel du contexte exceptionnel des dernières années
Depuis les années 90, le marché laitier canadien croissait de 1 à 2 % par année, suivant le rythme de l'augmentation de la population. Depuis 2015, la croissance de la demande totale a été exceptionnelle, de l'ordre de 15 %. Du jamais vu!

Les stocks de beurre, qui servent de tampon pour ajuster l'offre à la demande, ont atteint des niveaux très bas pendant cette période. En février 2015, ils se situaient à 15 689 tonnes. Il a fallu importer plus de 15 000 tonnes de beurre pour combler les besoins. Afin de nous assurer de suivre le rythme de cette croissance, nous avons dû envoyer de forts signaux aux producteurs pour qu'ils augmentent leurs livraisons. D'avril 2014 à juillet 2017, le droit de produire a augmenté de 21,5 %. Les stocks de beurre sont maintenant reconstruits et le lait est au rendez-vous. La Commission canadienne du lait

(CCL) observe une augmentation des livraisons au Canada de 6,7 % en février 2018 par rapport à février 2017. Il faut maintenant ralentir le rythme pour éviter la surproduction, d'autant plus qu'en 2018 il entrera 6 000 tonnes de nouveaux fromages européens sur notre marché en raison de l'accord avec l'Union européenne.

4 mai – PROFITEZ DU SERVICE *ACCOMPAGNEMENT PROACTION*
Dans le cadre de l'implantation du programme ProAction au Québec, Les Producteurs de lait du Québec ont mis en place, en collaboration avec Valacta, le service *Accompagnement ProAction* pour aider les producteurs à se conformer aux exigences des nouveaux volets du programme bien-être animal et traçabilité qui s'ajoutent au volet salubrité (LCQ). Ce service peut être utilisé pour obtenir des explications sur le programme et ses exigences, de l'accompagnement pour mettre en place les nouveaux registres, procédures normalisées (PN) et plans de mesures correctives (PMC) ou pour apporter des mesures correctives à la suite d'une validation ayant déjà eu lieu.

Les Producteurs de lait du Québec assument le coût des deux premières heures du service *Accompagnement ProAction*. Valacta facturera ces deux heures directement aux Producteurs de lait du Québec et facturera les heures excédentaires ainsi que les frais de visite au producteur, s'il y a lieu. Pour bénéficier de ce service, adressez-vous à votre technicien ou conseiller Valacta ou, si vous n'êtes pas client chez Valacta, au service à la clientèle au 1-800-BON-LAIT (1 800 266-5248).

11 mai - ALENA : LES PLC DEMANDENT AU GOUVERNEMENT DE NE PAS CÉDER
Alors que les négociations pour le renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) se poursuivent, Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont publié un message sur le blogue laitier pour encourager le gouvernement à rester ferme sur les produits laitiers. L'ALENA pourrait être près de la ligne d'arrivée et ces derniers jours pourraient être un test de volonté. Dans ce contexte, le message au gouvernement est simple : « Ne cédez pas! ».

18 mai - PRIX DU LAIT : LES PLQ S'ADRESSENT À LA CCL
Dans une lettre, Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) se sont adressés au nouveau chef de la direction de la Commission canadienne du lait (CCL) pour qu'il déclenche la clause des circonstances exceptionnelles de l'entente nationale producteurs/transformateurs afin d'obtenir une augmentation du prix des classes de vente de lait. Cette question sera également à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada afin d'obtenir l'engagement de toutes les provinces derrière cette décision.

Le Québec entend poursuivre les discussions avec toutes les provinces pour que l'impact de la classe 7 sur les revenus des producteurs soit mis en commun sur tout le lait produit au Canada.

Enfin, des mesures visant à ralentir la croissance de la production afin de l'ajuster à celle du marché, qui se maintient, mais progresse à un rythme moins élevé, seront aussi examinées au prochain conseil d'administration des PLQ lors de la semaine du 22 mai.

25 mai - PRIX DU LAIT : RASSEMBLEMENT DE PRODUCTEURS
Environ 80 producteurs de lait se sont rassemblés le mercredi 23 mai en avant-midi à la Maison de l'UPA pour exprimer leur insatisfaction et leur inquiétude devant l'insuffisance des revenus. Les membres du conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont ajourné leur réunion pour les rencontrer et échanger avec eux. Le président des PLQ, Bruno Letendre, s'est adressé aux producteurs et a répondu à leurs questions pendant plus d'une heure. D'entrée de jeu, il a rappelé que tous les membres du conseil d'administration des PLQ vivaient la même frustration que l'ensemble des producteurs face à la situation de prix nettement insuffisant pour couvrir les coûts de production.

25 mai (2) - ACTIONS DES PLQ
Lors de la rencontre avec les producteurs, le président a rappelé les actions en cours pour redresser la situation. Les PLQ ont notamment demandé à la Commission canadienne du lait de déclencher le processus des circonstances exceptionnelles dans le but d'obtenir un rajustement des prix des classes régulières de ventes de lait. M. Letendre a souligné que toutes les provinces canadiennes devront être solidaires dans cette demande pour que le processus aille de l'avant. À la demande des PLQ, ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada qui se tiendra au début juin. M. Letendre a aussi rappelé que ces mauvais prix sont attribuables au fait qu'une part importante de notre production de solides non gras était vendue au prix du marché mondial, sur lequel nous n'avons aucun contrôle.

1er juin - ALENA : TOUJOURS PAS D'ENTENTE
Les tentatives des deux dernières semaines pour conclure le renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) n'ont pas porté fruit. Alors que le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, proposait à ses homologues des États-Unis et du Mexique une ultime rencontre pour convenir d'un accord, le président américain a remis sur la table la clause crépusculaire, qui pourrait mettre fin à l'accord au bout de 5 ans, ce qui a annulé le projet de rencontre.

Le 1er juin, les Américains ont imposé des tarifs douaniers de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium et plusieurs autres produits divers à l'Union européenne, au Canada et au Mexique. Ces pays ont répliqué en imposant également des tarifs. Le Canada appliquera donc un tarif de 10 % sur de nombreux produits importés des États-Unis incluant le yogourt, les pizzas et les quiches ainsi que d'autres biens non alimentaires. Le Mexique a, pour sa part, imposé des tarifs sur les fromages importés des États-Unis. La suite de la négociation demeure incertaine pour le moment.

8 juin - ALENA : LES PRODUCTEURS DE LAIT ONT ASSEZ DONNÉ
Le 3 juin dernier, lors d'une entrevue à l'émission américaine *Meet the press*, le premier ministre du Canada Justin Trudeau a laissé entendre que le Canada était prêt à une certaine « flexibilité » dans le marché des produits laitiers afin de conclure les renégociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont rapidement manifesté leur insatisfaction et leur inquiétude aux représentants du gouvernement fédéral. De son côté, le président des Producteurs de lait du Canada, Monsieur Pierre Lampron, a écrit une lettre directement au premier ministre et a rendu cette lettre publique. Dans cette lettre, il exprime les préoccupations des producteurs laitiers et demande une rencontre dès que possible à ce sujet. De plus, le président des PLQ, Monsieur Bruno Letendre, ainsi que les présidents de l'UPA, d'Agropur, de La Coop fédérée et des autres groupes sous gestion de l'offre ont fait parvenir aux médias une lettre intitulée « ALENA : finies les concessions dans la gestion de l'offre ». Cette lettre a été publiée dans *Le Quotidien* le 6 juin. Un appel à ce que les producteurs expriment leur insatisfaction et leur inquiétude aux députés libéraux fédéraux a été lancée par les PLQ dès le début de la semaine. Certains producteurs ont également envoyé des lettres mettant de l'avant les impacts que les concessions peuvent avoir sur leur ferme.

…Les Producteurs de lait du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont également rencontré Jean-Claude Poissant, député libéral dans La Prairie et secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Richard Hébert, député libéral de Lac-Saint-Jean et vice-président du caucus rural, Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti Démocratique (NPD) et Andrew Scheer, chef du Parti conservateur du Canada.

8 juin (2) - DEMANDE D'AJUSTEMENT DE PRIX À LA CCL
Dans le cadre du conseil d'administration (CA) des Producteurs laitiers du Canada (PLC) cette semaine, les représentants des provinces se sont mis d'accord pour enclencher auprès de la Commission canadienne du lait (CCL) un processus de consultation en vue d'un ajustement de prix. On s'attend à ce que les nouvelles données du coût de production 2017 soient disponibles vers la fin juin. Ces nouveaux éléments seront pris en compte.

Plus tôt en mai, Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont fait parvenir une lettre à la CCL pour obtenir un rajustement des prix des classes régulières de ventes de lait. Les PLQ ont aussi partagé des arguments justifiant le déclenchement des circonstances exceptionnelles avec les conseils d'administration des autres provinces.

15 juin - *Rencontre des PLC avec le premier ministre Justin Trudeau*
De leur côté, le 12 juin, le président et le directeur général des Producteurs de lait du Canada, Pierre Lampron et Jacques Lefebvre, ont obtenu une rencontre avec le premier ministre du Canada, Justin Trudeau. Au terme de la rencontre, M. Lampron a déclaré: « Je tiens à remercier le premier ministre Trudeau pour la rencontre d'aujourd'hui. Nous avons eu une conversation très franche avec lui et il est manifeste qu'il comprend nos préoccupations. Le premier ministre a indiqué que non seulement il soutient la gestion de l'offre, mais qu'il est également déterminé à appuyer nos producteurs laitiers et à assurer la vitalité de l'industrie laitière du Canada. »

Plus tôt dans la journée, le premier ministre Justin Trudeau et de nombreux députés de la Chambre des communes ont visité la cantine organisée sur la colline parlementaire par les productions sous gestion de l'offre.

22 juin - COMITÉ QUOTA : NOUVELLES MESURES D'AJUSTEMENT DE LA PRODUCTION
Les offices des provinces de P5 ont convenu d'une série de mesures visant à ajuster le niveau de production à la demande :

1. Réduire de 1,5 % le quota attribué à tous les producteurs. De plus, les provinces réduiront le quota de 2,0% supplémentaire ou limiteront la production des journées de tolérance de production à 1 jour par mois. Comme le Québec ne peut appliquer la limite de production des journées de tolérance sans modification réglementaire, la réduction supplémentaire de 2 % s'appliquera tant que les modifications ne seront pas effectives.
2. Éliminer les journées additionnelles de l'automne 2018, pour les producteurs de lait régulier seulement.
3. En Ontario et dans les Maritimes, appliquer une pénalité hors quota de 20 $/hl à la production qui dépasse la limite de tolérance de +10 jours.

L'Ontario mettra en œuvre les mesures suivantes pour tous les producteurs:

4. À compter du 1er juillet 2018, limiter temporairement l'utilisation des journées de tolérance à 1 jour/mois. Cette mesure sera réévaluée périodiquement par le comité quota P5 et les conseils d'administration des provinces de P5.
5. Appliquer une pénalité hors quota de 20 $ l'hectolitre aussi sur la production qui dépasse la limite d'utilisation des tolérances de 1 jour / mois.

Le Québec s'est engagé à travailler pour modifier son règlement sur les quotas pour mettre en œuvre les mesures 3, 4 et 5 ci-dessus, au plus tard le 1er décembre 2018.

Lorsqu'une province appliquera la limite mensuelle de production des journées de tolérance et la pénalité hors quota, la réduction de quota additionnelle de 2 % sera remise aux producteurs de cette province pour tenir compte de l'impact de cette mesure. Le Comité sur le quota de P5 a évalué qu'une limite de production des journées de tolérance à 1 jour/mois, additionnée d'une pénalité hors quota, équivaut à une réduction de quota de 2% pour toutes les provinces P5.

29 juin - DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC À PROPOS DE LA CLASSE 7
Le 29 juin en après-midi, un article a été publié citant le premier ministre du Québec déclarant que l'on pourrait abandonner la classe 7 pour satisfaire les demandes américaines et préserver la gestion de l'offre dans la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont immédiatement contacté le cabinet du ministre de l'Agriculture du Québec et celui du premier ministre pour leur indiquer qu'il fallait que ces propos soient clarifiés dès que possible.

Les PLQ ne remettent pas en doute la bonne foi du premier ministre Couillard et son engagement à préserver notre politique agricole. Toutefois, mettre fin à la classe 7 équivaudrait à condamner la gestion de l'offre à brève échéance. De toute évidence, s'il a été bien cité, le premier ministre n'a pas bien compris cet enjeu.

La classe 7 a été mise en place au Canada à la suite d'une entente commerciale privée entre les producteurs et les transformateurs laitiers canadiens afin de moderniser la gestion de l'offre. Elle était nécessaire pour que nous puissions offrir à l'industrie des solides non gras du lait à prix concurrentiel pour utilisation comme ingrédient dans les produits laitiers et alimentaires canadiens.

De plus, tous les pays producteurs de lait ont des surplus de poudre de lait écrémé à exporter. La classe 7 nous permet de le faire aux mêmes conditions concurrentielles que les autres pays, dans le respect de toutes les règles et les ententes commerciales internationales. Sans cette classe, les pertes pour les producteurs laitiers canadiens seraient considérables.

6 juillet - PRIX DU LAIT : LA CCL TIENDRA DES CONSULTATIONS LES 11 ET 12 JUILLET
La Commission canadienne du lait (CCL) tiendra des consultations les 11 et 12 juillet dans le cadre du processus des circonstances exceptionnelles, déclenché pour obtenir une augmentation des prix des classes régulières à la demande des Producteurs de lait du Québec et des autres organisations provinciales par l'entremise des Producteurs laitiers du Canada.

Rappelons que ce processus peut notamment être mis en branle lorsqu'un écart de 3,5 % et plus est constaté entre le revenu moyen des ventes de lait des dix provinces canadiennes et le coût de production moyen au Canada, ce qui est le cas actuellement. Les groupes consultés par la CCL représenteront les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, commerces de détail, restaurateurs et consommateurs. On attend une décision rapide de la CCL.

13 juillet - LE LAIT BIO À LA TOURNÉE YOGA EN BLANC
Les Producteurs de lait du Québec seront présents le 18 août prochain lors de la Tournée yoga en blanc de Lolë à Montréal (Lolë White Tour). L'événement de grande envergure promeut la paix et le bien-être, et est l'occasion idéale d'offrir aux 10 000 yogis, tous vêtus de blanc, la chance de déguster nos laits frappés au bar à Smoothies – Le lait. Il est encore temps de vous inscrire et de venir célébrer le lait bio!

20 juillet- AGA DES PLC
L'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs laitiers du Canada s'est déroulée les 17 et 18 juillet derniers dans la ville de Québec. L'assemblée a été l'occasion pour producteurs et intervenants de l'industrie de discuter des enjeux affectant la viabilité et la santé du secteur laitier, comme le commerce international et la remise en question de la valeur nutritive des produits laitiers.

En ouverture d'assemblée, le président des PLC, Pierre Lampron, en a appelé à la solidarité des producteurs pour parler d'une seule et même voix afin de réaffirmer l'importance du secteur dans l'économie d'ici et défendre l'importance nutritionnelle des produits laitiers auprès des consommateurs canadiens.

27 juillet - DÉCISIONS DU CCGAL - *Analyse de la protéine vraie en place le 1er septembre*
Le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) était réuni à Winnipeg les 26 et 27 juillet. Il a pris la décision d'aller de l'avant avec la mise en place, à compter du 1er septembre dans tout le Canada, de l'analyse de la protéine vraie du lait aux fins de paiement des producteurs et de facturation des usines. Cette décision s'inscrit dans la foulée de l'adoption d'une classe d'ingrédients au Canada. Elle est essentielle pour quantifier les masses de protéines afin d'assurer le suivi des ingrédients liquides et l'équité des opérations de vérification et de facturation. Les délégués à l'assemblée générale annuelle des PLQ avaient été informés que des négociations se déroulaient à ce propos pour une mise en place en 2018.

L'analyse de la « protéine vraie » permettra de quantifier seulement les caséines et les protéines du lactosérum pour établir la composition du lait en protéines. Les composés d'azote protéique de l'urée, de l'ammoniac et d'autres petites molécules azotées, actuellement ajoutés aux protéines, seront comptabilisés avec le lactose et les autres solides. Les prix des composants seront ajustés en conséquence pour que l'impact sur le revenu des producteurs soit neutre. Des informations plus complètes seront communiquées à ce sujet d'ici septembre.

3 août - AUDIENCES PUBLIQUES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES QUOTAS
Le 9 août prochain, la Régie tiendra une séance publique à compter de 10 h 30 à l'Hôtel & Suites Le Dauphin, situé à Drummondville, afin d'entendre les personnes intéressées sur les mesures d'ajustement de la production, à savoir l'inclusion d'une limite mensuelle de production des journées de tolérance et une pénalité dite de « hors quota » pour les producteurs livrant un volume excédant la tolérance positive de +10 jours ou le nombre de jours de production excédentaire permis par mois.

Ces modifications ont été demandées à la suite de l'annonce des mesures d'ajustement de la production adoptées par les conseils d'administration des offices provinciaux de mise en marché de P5 le 22 juin dernier. Seul l'Ontario les a mises en place le 1er juillet. En contrepartie, la réduction du droit de produire appliquée par nos voisins n'a été que de 1,5 % plutôt que les 3,5 % retranchés dans les autres provinces de P5. Le Québec ne disposait pas du pouvoir réglementaire pour appliquer les mesures en vigueur chez les Ontariens. Il a été convenu qu'il travaillerait pour les obtenir et, si la production ne s'est pas ajustée au marché dans l'intervalle, les mettre en œuvre. Auquel cas, l'émission des quotas aux producteurs ontariens et québécois serait harmonisée en tenant compte de l'état de la production et de la demande à ce moment.

10 août - MODIFICATION DU PRIX DU LAIT AU DÉTAIL
À la suite de l'audience du 7 août dernier, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a accordé une augmentation du prix de détail du lait régulier de 4 ¢ à 6 ¢ le litre, dépendamment des formats et des teneurs en matière grasse, qui entrera en vigueur le 1er septembre prochain. Cette hausse a été octroyée à la demande des transformateurs laitiers et des détaillants. Ils ont indiqué à la Régie qu'à moins de circonstances exceptionnelles, ils ne demanderont pas de modification jusqu'à la prochaine révision des prix prévue pour le 1er février 2020.

Rappelons que les producteurs bénéficieront également d'un ajustement de prix au 1er septembre. Cette décision a été prise par la Commission canadienne du lait (CCL) le 20 juillet dernier en réponse à une demande des Producteurs laitiers du Canada. L'impact sur le prix intraquota qui en résulte sera de l'ordre de 2,60 $ pour un hectolitre moyen, soit une hausse de 3,3 %.

17 août - LES PRODUCTEURS DE LAIT AMÉRICAINS S'INFORMENT SUR LA GESTION DE L'OFFRE
Le 13 août, la coopérative laitière américaine Agri-Mark a réuni quelque 350 producteurs et intervenants à Albany, dans l'État de New York, pour chercher des solutions à la crise qui touche l'industrie alors que le prix du lait se retrouve sous le coût de production depuis quatre ans. Des producteurs du Winsconsin et de la Californie, notamment, ont aussi participé à l'évènement. Pour ceux présents, le problème de prix est directement lié à une trop grande offre de lait. Certains producteurs et associations de producteurs ont déposé des pistes de solution à explorer.

Des représentants des producteurs de lait de l'Ontario se sont rendus sur place pour expliquer le système de gestion de l'offre. Les Producteurs de lait du Québec étaient représentés par Yvan Bastien, président des Producteurs de lait d'Outaouais-Laurentides. Plus de détails dans l'article de La Terre de chez nous.

24 août - CAMPAGNE DE PROMOTION DU SITE *RECETTES D'ICI*
Dans un désir de renouveler les occasions de consommation des produits laitiers, les Producteurs de lait du Québec ont lancé en août une nouvelle campagne web haute en couleur pour promouvoir le site Recettes d'ici. Au-delà d'y trouver des idées, le site est dédié au « foodfun », un lieu où les recettes sont aussi un prétexte pour inspirer et divertir les consommateurs en quête de nouvelles expériences.

La campagne comprend 15 capsules vidéo qui seront accessibles sur la nouvelle page Facebook des Recettes d'ici. Des placements sont prévus sur YouTube, LaPresse+, Instagram, Pinterest et à quelques endroits dans le métro de Montréal.

31 août - FESTIVAL DE CANOT EN MAURICIE
Les Producteurs de lait du Québec sont partenaires de la Classique internationale de canots de la Mauricie, du 31 août au 3 septembre. Nous commanditons la compétition de bateaux-dragons et la Zone famille, où petits et grands pourront s'amuser grâce à des jeux géants, des jeux gonflables, du maquillage et du bricolage.

7 septembre - ALENA : LA RELÈVE MANIFESTE
Près de 500 producteurs se sont réunis devant le bureau du premier ministre Justin Trudeau, à Montréal, pour manifester leur appui à la gestion de l'offre, dans le cadre de la renégociation de l'ALENA qui a lieu présentement.

Provenant de plusieurs régions du Québec et même du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et d'Alberta, les producteurs de la relève ont voulu rappeler au premier ministre que leur avenir était en jeu, qu'il devrait défendre intégralement la gestion de l'offre et ne faire aucune concession.

Après la manifestation, le président des PLQ, Bruno Letendre, était aux côtés des représentants de la relève agricole lors de la rencontre avec la ministre du Développement international, Marie-Claude Bibeau, en l'absence du premier ministre Justin Trudeau.

7 septembre (2) - FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE
Du 7 au 16 septembre, Les Producteurs de lait du Québec sont partenaires majeurs de la 51e édition du Festival Western de Saint-Tite. Cette année encore, les jeunes festivaliers sont invités à La place de la famille du Lait où une mini ferme, une tyrolienne, de nombreux spectacles et activités d'animation les attendent.

14 septembre - VARIATION DU PRIX INTRAQUOTA
Le prix du lait intraquota a augmenté de 2,10 $/hl entre les mois de juillet et d'août 2018, soit une augmentation de 3,1 %. Il est passé de 67,59 $/hl, à la composition standard, à 69,69 $/hl. L'augmentation du prix s'explique principalement par une hausse des ventes de lait de consommation. Rappelons que la hausse de prix annoncé par la Commission canadienne du lait est entrée en vigueur le 1er septembre et ne s'appliquait donc pas aux ventes du mois d'août. Pour plus de détails, consultez le Flash info dans l'extranet des producteurs.

21 septembre – BIOSÉCURITÉ : FORMATION EN LIGNE POUR LES PRODUCTEURS
En vue de la validation à la ferme du volet biosécurité de ProAction, en septembre 2018, un vidéo de formation présentant les exigences du volet a été mis en ligne sur YouTube et sur le site proaction.quebec. D'autres informations sur ce volet sont disponibles sur le site, notamment le manuel de référence du producteur.

28 septembre - ATTENTION AUX GAZ DES SILOS!
Deux hommes, un producteur de lait et son employé, ont perdu la vie le 26 septembre dernier après avoir été retrouvés inconscients dans un silo à ensilage. Le drame s'est produit à Saint-Simon-les-Mines, en Beauce. Bien que l'enquête soit en cours pour déterminer les causes exactes de ces deux décès, cet événement tragique est l'occasion d'inciter tous les agriculteurs à redoubler de prudence en cette période d'ensilage, particulièrement s'il est nécessaire d'entrer dans un silo.

Ce qu'il faut savoir
Entrer dans un silo lors de la période de fermentation, qui produit des gaz toxiques (CO2, NO2) à des niveaux qui peuvent être mortels, c'est courir un risque. Le danger, présent dès le début de l'ensilage, est plus grand dans les 12 à 60 heures qui suivent le remplissage. Il persiste durant 10 à 15 jours, puis diminue progressivement au cours des 4 à 6 semaines suivantes jusqu'à ce que l'ensilage ait terminé sa fermentation.

Pour la prévention d'intoxications, vous pouvez consulter le dépliant *La prévention dans les silos* et le vidéo de prévention de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail.

5 octobre - ALENA : ENTENTE ENTRE LES ÉTATS-UNIS, LE MEXIQUE ET LE CANADA
Le 30 septembre dernier, les États-Unis, le Mexique et le Canada ont signé un nouvel accord (AEUMC) qui remplace l'ALENA.

Malgré les nombreux messages d'apaisement du premier ministre et de la ministre des Affaires étrangères lors des négociations, le Canada a encore une fois consenti des accès supplémentaires à son marché laitier. Ces accès touchent 14 catégories de produits et l'impact pourrait atteindre 3,9 % du volume de lait 2017-2018, plutôt que 3,59 % mentionné. En additionnant les impacts des trois accords (AECG, PTPGP et AEUMC), les concessions représentent près de 800 millions de litres de lait qui ne seront pas produits par les producteurs canadiens.

En plus, les États-Unis ont obtenu du Canada qu'il mette fin à la classe 7 qui était le fruit d'une entente commerciale entre les producteurs et les transformateurs de lait. Celle-ci était la réponse de l'industrie laitière canadienne à l'inaction du gouvernement dans le contrôle des importations de lait diafiltré américain.

En outre, un plafond afin de limiter les exportations de poudre de lait écrémé (PLÉ) a été ajouté. Les importations vont entrer graduellement sur 6 ans une fois l'accord ratifié par les 3 pays et vont augmenter de 1 % par année pour les 13 années suivantes, comme c'était le cas pour le PTPGP.

12 octobre - AIDE AU DÉMARRAGE 2018
Les candidats qui désirent participer au programme d'aide au démarrage ont jusqu'au 31 octobre 2018 pour soumettre leur dossier aux Producteurs de lait du Québec. Le programme prévoit un total de 304 kg de matière grasse par jour pour les provinces de P5, dont 144 kg pour le Québec. Les prêts seront de 12 à 16 kg, au choix du candidat, et le remboursement débutera à la 11e année. La brochure d'information sur le programme d'aide au démarrage est disponible sur le site Internet www.lait.org.

19 octobre - AEUMC : MOTION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR DES COMPENSATIONS
Le 5 octobre, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion proposée par le Bloc Québécois qui dit « Que la Chambre demande au gouvernement de mettre en place un programme qui compense financièrement les producteurs d'œufs, de volaille et de lait pour l'intégralité des pertes qu'ils subissent à cause des brèches à la gestion de l'offre contenues dans l'AECG, le PTPGP et l'AEUMC, et ce avant de demander aux parlementaires de se prononcer sur l'AEUMC. ».

26 octobre - *PLC : nouvelle campagne de marketing nationale*
Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont lancé une campagne de marketing nationale cette semaine pour expliquer la signification du logo « Lait de qualité » et souligner l'importance de le rechercher sur les produits laitiers. Cette campagne vise également à assurer aux consommateurs que tout le lait de consommation vendu au Canada est actuellement canadien. La campagne a été lancée cette semaine dans les médias numériques et imprimés et sera déployée au Québec au début novembre.

2 novembre - AEUMC - *Groupes de travail pour l'industrie laitière*
Le 29 octobre, le gouvernement du Canada a annoncé la création de nouveaux groupes de travail, constitués de producteurs et de transformateurs des industries concernées.

Un premier groupe de travail devra établir des stratégies d'atténuation visant à soutenir pleinement et équitablement les producteurs et les transformateurs pour les aider à s'adapter à l'Accord États-Unis−Mexique−Canada (AEUMC). Il traitera aussi du soutien à offrir pour les répercussions de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)…

Un deuxième groupe de travail discutera des moyens pour aider l'industrie laitière à innover et à demeurer une importante source d'emplois et de croissance économique pour les prochaines générations.

2 novembre (2) - PTPGP : ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE
Le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) entrera finalement en vigueur le 30 décembre prochain. En effet, les dispositions de l'entente prévoyaient que l'entrée en vigueur se ferait 60 jours après qu'au moins six pays signataires l'auraient ratifiée. L'Australie a été le sixième pays à le faire, après le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Singapour. Le Viet Nam, le Chili, le Brunei, la Malaisie et le Pérou n'ont pas encore complété le processus, mais devraient le faire dans les prochains mois.

9 novembre - GRANDE MARCHE CITOYENNE : LE TRANSPORT S'ORGANISE!
Le transport en autobus s'organise dans chacune des régions pour la grande marche citoyenne qui se déroulera le dimanche 18 novembre, dans les rues de Montréal. Consultez la liste des départs pour réserver votre place ou pour consulter les trajets.

16 novembre - SONDAGE DU MAPAQ SUR *SALMONELLA* DUBLIN
Le MAPAQ effectue présentement un sondage pour connaître l'opinion de tous les éleveurs au sujet la campagne « Importance de la biosécurité dans la lutte contre *Salmonella* Dublin ». Cette campagne fait partie de nouvelles mesures du Programme intégré en santé animale du Québec (PISAQ) incluses dans le Programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ) depuis l'automne 2017.

23 novembre - MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES QUOTAS : LA RÉGIE REND SA DÉCISION
Le 19 novembre, la Régie a rendu sa décision sur la modification du Règlement sur les quotas des producteurs de lait concernant les mesures d'ajustement de la production demandées l'été dernier. Ces mesures comprennent l'inclusion d'une limite mensuelle de reprise des journées de tolérance et une pénalité dite de « hors quota » pour les producteurs livrant un volume excédant la tolérance positive de +10 jours ou le nombre de jours de production excédentaire permit.

30 novembre - SIGNATURE DE L'AEUMC
Les États-Unis, le Mexique et le Canada ont signé l'AEUMC ce 30 novembre en marge du G20 à Buenos Aires. L'accord doit maintenant être ratifié, ce qui pourrait prendre plusieurs mois, avant d'entrer en vigueur.

La veille de la signature, le 29 novembre, les présidents des producteurs de lait de chacune des provinces du Canada avaient écrit au premier ministre Justin Trudeau afin de lui demander de ne pas signer avant que la disposition sur le droit de regard des États-Unis sur notre système laitier n'ait été retirée de l'accord. « Il en va de la souveraineté du Canada; les producteurs laitiers canadiens comptent sur vous pour demeurer fermes », peut-on lire dans la lettre.

Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont dénoncé le fait que le Canada ait signé avec les États-Unis et le Mexique le texte définitif de l'AEUMC, sans changements au texte américain, qui incluait des dispositions concernant le droit de regard des États-Unis sur les politiques laitières canadiennes et pour lesquelles le gouvernement canadien nous avait indiqué n'avoir jamais consenti. « En se pliant à cette exigence abusive et illégitime des Américains, le Canada renonce à un droit négocié dans les accords de l'OMC. Il est clair que les Américains veulent nous menotter et il est inacceptable que le Canada cède là-dessus **»** a déclaré Bruno Letendre, président des PLQ, dans un communiqué de presse…

Pierre Lampron, président des Producteurs laitiers du Canada (PLC) a également réagit à la signature de l'AEUMC : « La clause du droit de regard compromet la souveraineté du Canada et sa capacité de gérer les politiques canadiennes sans l'intervention des États-Unis. L'impact de cette décision ne saurait être sous-estimé. Elle aura des répercussions à long terme sur le secteur laitier intérieur ». Cliquez ici pour voir sa réaction en vidéo.

7 décembre - 2E PHASE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LES FERMES LAITIÈRES
La phase 2 du PIFL a été annoncée le 6 décembre par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), avec un nouveau processus pour distribuer les 98 M$ restants. Les deux plus gros changements sont : une contribution maximale de 100 000 $ par projet, sans distinction entre petits et grands projets, et un nouveau processus de sélection par tirage au sort.

Au total, plus de 2 500 demandes totalisant plus de 269 M$ ont été transmises par les producteurs canadiens pour la première phase du Programme d'investissement pour fermes laitières, avant que l'admission ne soit suspendue. Les 129 M$ disponibles ont été attribués en entièreté. Au Québec, 877 projets ont été acceptés pour la phase 1, pour 49,6 M$ de contribution gouvernementale. Un formulaire court sera rendu disponible en ligne du 7 janvier au 8 février 2019. Par la suite, AAC effectuera un tirage au sort parmi les projets admissibles reçus pour déterminer quelles entreprises pourront présenter une demande détaillée de financement. L'ensemble de l'information est disponible à cette adresse, incluant le guide du demandeur.

14 décembre - PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
Le Groupe de travail sur l'atténuation des répercussions pour l'industrie laitière, annoncé par le gouvernement le 29 octobre, s'est réuni pour la première fois le 14 décembre. Cette première rencontre a permis un échange d'information entre les représentants des producteurs, des transformateurs et du gouvernement. Les membres de l'industrie (producteurs et transformateurs) ont clairement demandé que la portée des travaux et des indemnisations vise à couvrir les impacts des trois accords.

21 décembre - AJOUT D'UN ÉCHANTILLON DE BACTÉRIES EN 2019
Dans le cadre de l'harmonisation des règles de qualité des provinces de P5, le conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec a convenu d'ajouter un deuxième test de bactéries totales en cours d'année. Par la suite, cette mesure sera évaluée, notamment dans l'objectif d'optimiser les coûts de transport, dans l'optique d'ajouter d'autres tests au cours des prochaines années.

L'économie

PRIX DU LAIT (PRODUCTEURS)

FIGURE 1 SCHÉMA DE LA FORMATION DU PRIX INTRAQUOTA

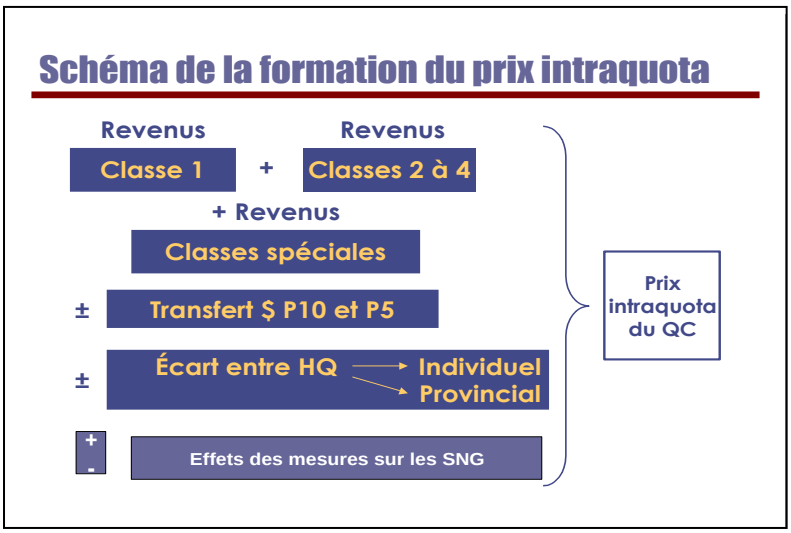

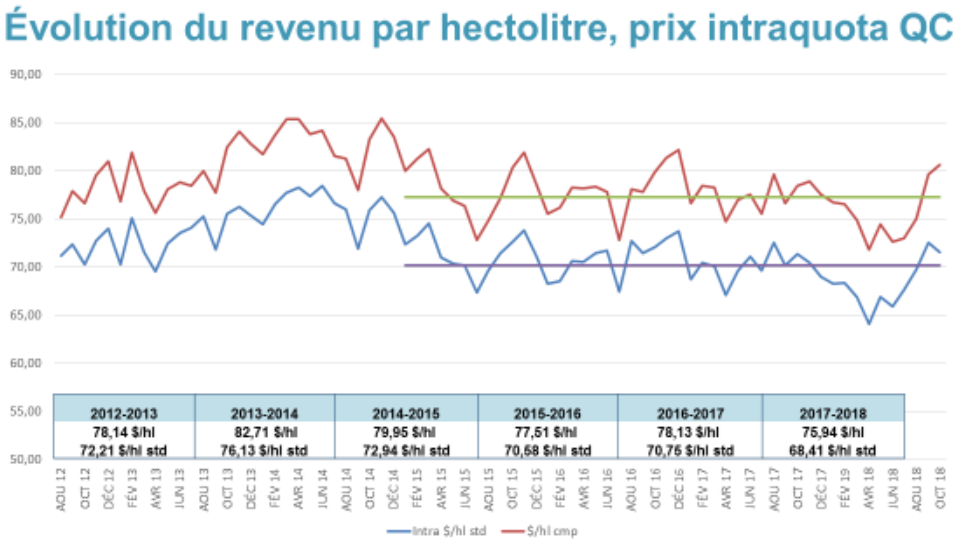

TABLEAU 2 PRIX DU LAIT SELON LA COMPOSITION STANDARD 2018 ($/KG)

Prix du lait selon la composition standard ($/kg)								
	INTRA				HORS QUOTA			
Période	Gras	Protéine	Lact.+AS	$/hl	Gras	Protéine	Lact.+AS	$/hl
2018-12	10,8301	7,8881	1,5193	71,62 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-11	10,8273	8,4083	1,602	73,65 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-10	10,9212	7,7872	1,5051	71,56 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-09	10,7502	8,2828	1,5301	72,58 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-08	10,4896	7,3085	1,4984	69,69 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-07	10,5725	6,7185	1,4085	67,59 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-06	10,474	6,3461	1,3792	65,88 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-05	10,5716	6,5019	1,4154	66,93 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-04	10,4198	5,931	1,3389	64,12 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-03	10,5579	6,4949	1,4196	66,88 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-02	10,5983	6,8128	1,4676	68,32 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-01	10,6433	6,7403	1,4656	68,24 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
Moyenne	**10,638**	**7,1017**	**1,4625**	**68,92 $**	**0,0000**	**0,0000**	**0,0000**	**0,00 $**

Moyenne 2018

Moyenne	**10,638**	**7,1017**	**1,4625**	**68,92 $**	**0,0000**	**0,0000**	**0,0000**	**0,00 $**

Moyenne 2017

Moyenne	10,6263	7,2250	1,5134	**70,00 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

Moyenne 2016

Moyenne	10,4545	7,6103	1,5723	**70,95 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

Moyenne 2015

Moyenne	9,8624	8,2688	1,6692	**71,48 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

Moyenne 2014

Moyenne	9,8574	9,4862	1,8416	**76,34 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

Moyenne 2013

Moyenne	9,5747	9,0151	1,7673	**73,39 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

Moyenne 2012

Moyenne	9,5710	8,6269	1,7145	**71,83 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

Moyenne 2011

Moyenne	9,7386	8,8421	1,7470	**73,31 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

TABLEAU 3 PRIX DU LAIT SELON LA COMPOSITION MOYENNE 2018 ($/KG)

Prix du lait selon la composition moyenne pondérée provinciale ($/kg)								
	INTRA				HORS QUOTA			
Période	Gras	Protéine	Lact.+AS	$/hl	Gras	Protéine	Lact.+AS	$/hl
2018-12	10,8301	7,8881	1,5193	80,78 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-11	10,8273	8,4083	1,6020	83,47 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-10	10,9212	7,7872	1,5051	80,62 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-09	10,7502	8,2828	1,5301	79,61 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-08	10,4896	7,3085	1,4984	75,02 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-07	10,5725	6,7185	1,4085	73,03 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-06	10,4740	6,3461	1,3792	72,60 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-05	10,5716	6,5019	1,4154	74,48 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-04	10,4198	5,9310	1,3389	72,12 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-03	10,5579	6,4949	1,4196	74,94 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-02	10,5983	6,8128	1,4676	76,49 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
2018-01	10,6433	6,7403	1,4656	76,69 $	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $
Moyenne	**10,6380**	**7,1017**	**1,4625**	**76,65 $**	**0,0000**	**0,0000**	**0,0000**	**0,00 $**

2018

Moyenne	10,6380	7,1017	1,4625	**76,65 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

2017

Moyenne	10,6263	7,2250	1,5134	**77,45 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

2016

Moyenne	10,4545	7,6103	1,5723	**78,05 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

2015

Moyenne	9,8680	9,2688	1,6692	**78,40 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

2014

Moyenne	9,8574	9,4862	1,8416	**83,08 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

2013

Moyenne	9,5747	9,0151	1,7673	**79,54 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

2012

Moyenne	9,5710	8,6269	1,7145	**77,63 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

2011

Moyenne	9,7386	8,8421	1,7470	**79,11 $**	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 $

D'autres primes sont également prévues dans les conventions de mise en marché pour combler certains marchés spécifiques comme le lait produit sur une ferme qui est conforme aux normes de certification biologique destinées à ce marché.

LAIT BIOLOGIQUE – PRODUCTION, PRIME ET NOMBRE DE PRODUCTEURS

TABLEAU 4 LAIT BIOLOGIQUE, PRIME ET NOMBRE DE PRODUCTEURS

	Volume	Prime $/hl [1] (prime au volume)	Nb de producteurs au 31 juillet
Août 2000 à juillet 2001	5 431 541	5,93	23
Août 2001 à juillet 2002	10 550 765	5,79	41
Août 2002 à juillet 2003	14 335 080	7,38	46
Août 2003 à juillet 2004	16 413 557	8,44	50
Août 2004 à juillet 2005	18 643 453	9,44	61
Août 2005 à juillet 2006	21 176 664	12,40	67
Août 2006 à juillet 2007	25 599 917	16,23	80
Août 2007 à juillet 2008	30 853 962	16,60	91
Août 2008 à juillet 2009	31 010 924	17,91	101
Août 2009 à juillet 2010	33 704 590	16,89	100
Août 2010 à juillet 2011	33 941 806	16,15	98
Août 2011 à juillet 2012	35 736 489	17,10	107
Août 2012 à juillet 2013	37 674 344	16,62	102
Août 2013 à juillet 2014	38 666 618	17,95	108
Août 2014 à juillet 2015	41 227 659	19,46	109
Août 2015 à juillet 2016	43 294 493	22,35	111
Août 2016 à juillet 2017	47 288 036	22,40	113
Août 2017 à juillet 2018	54 958 595	21,72	126

FIGURE 2 PRODUCTION DE LAIT BIOLOGIQUE D'AOÛT 2000 À JUILLET 2018

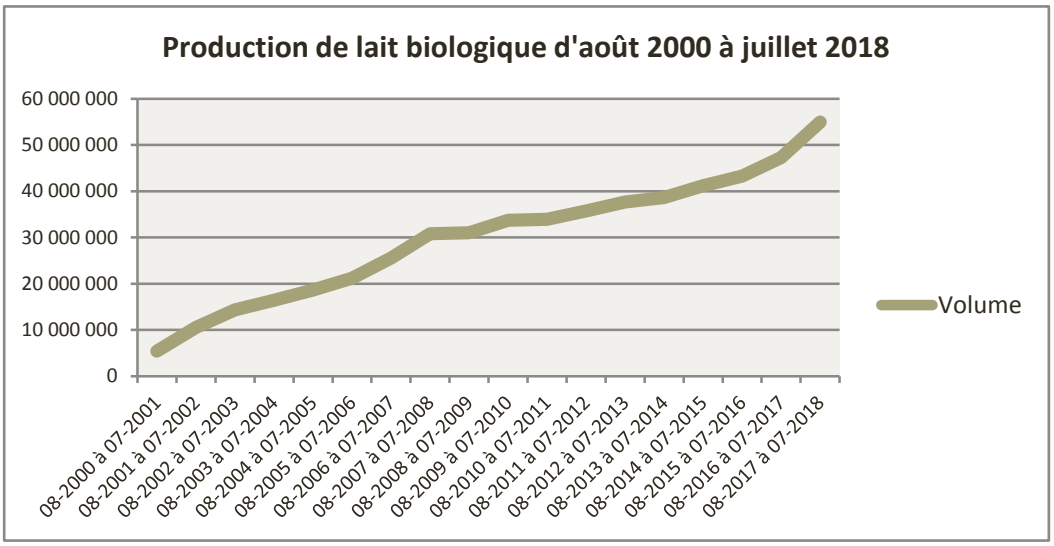

FIGURE 3 ÉVOLUTION DES PRIMES VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE LAIT BIOLOGIQUE D'AOÛT 2000 À JUILLET 2018

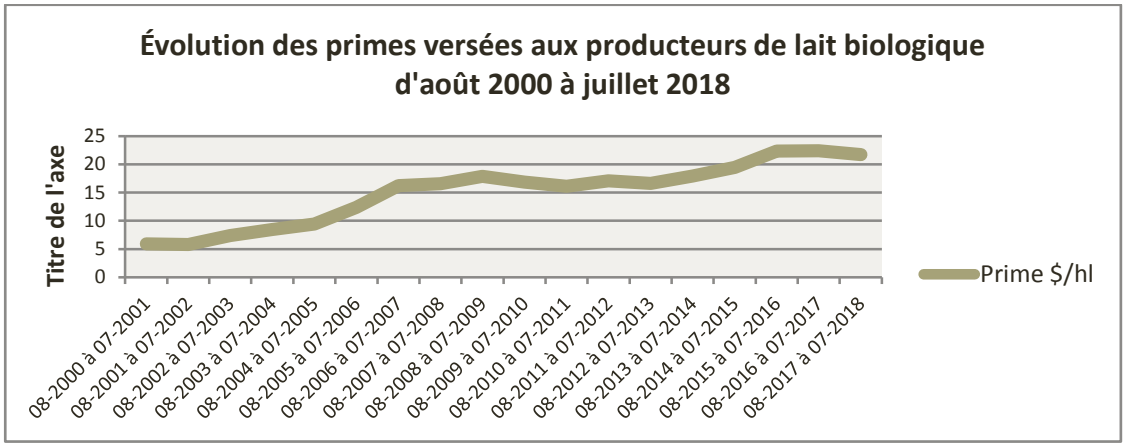

TABLEAU 5 TABLEAU SUR LES PRIMES 2018 ($/HL)

	2018	2017
Janvier	21,9441	20,4735
Février	23,4479	23,7893
Mars	19,8944	22,1393
Avril	21,8210	22,6187
Mai	21,2146	22,2197
Juin	18,7066	21,6541
Juillet	20,4207	22,4860
Août	21,1213	22,7211
Septembre	22,1947	24,1543
Octobre	22,2734	23,0479
Novembre	22,7086	22,5613
Décembre	20,000	21,7322

Contingentement et programmes

TABLEAU 6 PORTRAIT GÉNÉRAL

	Provincial	Les Producteurs de lait de la Mauricie
	2018	**2018**
Données de production		
Nombre de producteurs	5 050	213
Quota cessible (kg de MG/jour)	374 243,63	14 769,51
Quota cessible moyen (kg de MG/jour)	74,11	69,34
Volume total produit (en litres)	3 366 911 646	130 118 390
Production totale (kg de MG)	140 140 501	5 513 618
Ratio SNG/G	2,2044	2,1803
Production hors quota à l'échelle des producteurs (en litres)	7 618 534	471 410
Production hors quota à l'échelle des producteurs (kg de MG)	321 298	20 140
Nombre de producteurs ayant produit du hors quota	854	39
Quantité de non reportable à l'échelle des producteurs (kg de MG)	-4 222 388	-170 400
Nombre de producteurs qui ont été en non reportable	2 378	106
Tolérance moyenne en décembre	-11,9	-12,1
Transactions de quota		
Quantité vendue par SCVQ (kg de MG/jour)	14 586,12	352,57
Nombre de producteurs ayant vendu du quota SCVQ	1 106	56
Quantité achetée par SCVQ (kg de MG/jour)	14 587,55	554,84
Nombre de producteurs ayant acheté du quota SCVQ	2 777	113
Relève et démarrage [1]		
Relève 1987-Nombre de producteurs	2 066	104
Relève 1987-Quota (kg de MG/jour)	2 117,10	107,90
Relève après 1er août 2002- Nombre de producteurs	1 350	51
Relève après 1er août 2002- Quota (kg de MG/jour)	4 613,80	183,60
Démarrage d'entreprises laitières- 2006 et P5- nombre de producteurs	87	1
Démarrage d'entreprises laitières- 2006 et P5- quota (kg de MG/jour)	**1 047,32**	14,03

PRODUCTION ET PRODUCTEURS

Tous les éléments qui touchent les revenus et la production à la ferme font partie des discussions aux différentes réunions des membres du conseil d'administration.

TABLEAU 7 NOMBRE DE PRODUCTEURS DE LAIT PAR PROVINCE AU CANADA, AU 31 JUILLET 2018

	2011		2018	
	PROD. TOTAL	%	PROD. TOTAL	%
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	34	0,3	32	0,3
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	200	1,6	161	1,5
NOUVELLE-ÉCOSSE	248	1,9	207	2,0
NOUVEAU-BRUNSWICK	228	1,8	192	1,8
QUÉBEC	**6 287**	**49,2**	**5 120**	**48,3**
ONTARIO	4 142	32,4	3 534	33,4
MANITOBA	345	2,7	277	2,6
SASKATCHEWAN	182	1,4	162	1,5
ALBERTA	592	4,6	517	4,9
COLOMBIE-BRITANNIQUE	515	4,0	391	3,7
CANADA	**12 773**	**100,0**	**10 593**	**100,0**

QUOTA CESSIBLE ET QUOTA MOYEN (2018)

TABLEAU 8 QUOTA CESSIBLE ET QUOTA MOYEN PAR RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Régions	Nombre de producteurs	Quota quotidien total (kg de MG/jour)	Quota quotidien moyen (kg de MG/jour)	Volume total produit (en litres)
Abitibi-Témiscamingue	97	5 320,53	54,85	48 821 889
Chaudière-Appalaches-Nord	609	44 351,15	72,83	395 714 622
Chaudière-Appalaches-Sud	504	35 009,29	69,46	315 244 751
Capitale-Nationale-Côte-Nord	156	9 506,28	60,94	85 993 277
Gaspésie-Les-Îles	14	611,95	43,71	5 804 645
Mauricie	**213**	**14 769,51**	**69,34**	**130 118 390**
Lanaudière	181	11 537,83	63,74	102 327 774
Estrie	493	39 791,79	80,71	362 710 445
Montérégie-Est	546	44 864,93	82,17	403 918 871
Montérégie-Ouest	405	30 827,57	76,12	281 654 271
Outaouais-Laurentides	214	15 577,37	72,79	138 847 561
Bas-Saint-Laurent	590	40 718,03	69,01	359 859 536
Centre-du-Québec	743	62 571,60	84,21	568 079 190
Saguenay–Lac-Saint-Jean	285	18 785,80	65,92	167 816 424
Total provincial	**5 050**	**374 243,63**		**3 366 911 646**

TABLEAU 9 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES AU 31 JUILLET ET % DU TOTAL (PROVINCIAL)

	2015		2016		2017		2018	
	PROD.	**%**	**PROD.**	**%**	**PROD.**	**%**	**PROD.**	**%**
ESTRIE	544	9,4	530	9,5	518	9,6	505	9,8
CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD	190	3,3	176	3,2	173	3,2	160	3,1
GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE	19	0,3	18	0,3	15	0,3	14	0,3
LANAUDIÈRE	219	3,8	203	3,7	193	3,6	185	3,6
MAURICIE	240	**4,2**	232	**4,2**	221	**4,1**	215	**4,2**
OUTAOUAIS-LAURENTIDES	261	4,5	247	4,4	234	4,4	223	4,3
CENTRE-DU-QUÉBEC	847	14,7	819	14,8	796	14,8	761	14,7
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	123	2,1	111	2,0	109	2,0	100	1,9
CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD	678	11,8	663	11,9	638	11,9	620	12,0
CHAUDIÈRE-APPALACHES-SUD	571	9,9	550	9,9	535	10,0	513	9,9
BAS-ST-LAURENT	661	11,5	643	11,6	629	11,7	602	11,7
SAGUENAY—LAC-ST-JEAN	319	5,5	310	5,6	302	5,6	291	5,6
MONTÉRÉGIE-EST	614	10,6	590	10,6	574	10,7	555	10,7
MONTÉRÉGIE-OUEST	483	8,4	459	8,3	438	8,1	420	8,1
TOTAL	**5 769**	**100,0**	**5 551**	**100,0**	**5 375**	**100,0**	**5 164**	**100,0**

TABLEAU 10 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS EN MAURICIE AU 31 JUILLET

Année (au 31 juillet)	Mauricie	Tout le Québec
2018	215 (4,2%)	5 164
2017	221 (4,10 %)	5 375
2016	232 (4,20 %)	5 551
2015	240 (4,20 %)	5 769
2014	253 (4,30 %)	5 895
2013	260 (4,30 %)	6 032
2012	282 (4,60 %)	6 170
2011	285 (4,50 %)	6 268
2010	290 (4,60 %)	6 361
2009	298 (4,60 %)	6 487
2008	311 (4,70 %)	6 658
2007	330 (4,80 %)	6 863
2006	339 (4,80 %)	7 133
2005	361 (4,90 %)	7 422
2004	382 (5,00 %)	7 710
2003	403 (5,10 %)	7 970
2002	434 (5,18 %)	8 379
2001	472 (5,29 %)	8 920
2000	491 (5,26 %)	9 342
Ratio 2018/2000	**0,4379**	**0,5528**

DROIT DE PRODUIRE DES PRODUCTEURS

TABLEAU 11 BILAN DE L'ÉMISSION DU DROIT DE PRODUIRE DEPUIS DÉCEMBRE 2009

	P5 Quota émis	Cumulatif avril 2014	Cumulatif pondéré avril 2014
Août 2010	1%		
Février 2011	1.0%		
Avril 2011	1.0%		
Juillet 2011			
Décembre 2011	2.0%		
Janvier 2012			
Janvier 2013	-1.5%		
Avril 2014	1.5%	1.5%	1.5%
Décembre 2014	3.0%	4.5%	4.55%
Mars 2015	2.0%	6.5%	6.64%
Juillet 2015		6.5%	6.64%
Décembre 2015	2.0%	8.5%	8.77%
Février 2016		8.5%	8.77%
Juillet 2016	1.0%	9.5%	9.86%
Août 2016	1.0%	10.5%	10.95%
Septembre 2016	1.0%	11.5%	12.06%
Novembre 2016	3.0%	14.5%	15.43%
Décembre 2016	2.0%	16.5%	17.73%
Juillet 2017	5.0%	21.5%	23.62%
Novembre 2017	1.0%	22.5%	24.86%
Mars 2018		22.5%	24.86%
Mai 2018	-1.5%	21.0%	22.98%
Juillet 2018	-3.5%	17.5%	18.68%
Total depuis août 2010	**21.0%**	**17.5%**	**18.7%**

Les tableaux ci-dessous démontrent que la Mauricie, pour ce qui est du nombre de fermes, est à 4,2 % du nombre de fermes total. Pour ce qui est du quota, celui-ci est à **3,9 %.**

TABLEAU 12 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (MILLIONS DE KG DE MG)

	2017-2018 (M de kg de MG)	2017-2018	Taux de remplissage
P5	283.812	+ 4.8%	103.5%
MCLO	94.142	+ 10.2%	101.80%
Canada	380.031	+6.1%	103.20%

TABLEAU 13 ÉVOLUTION DU QUOTA, DE LA PRODUCTION ET DE LA TOLÉRANCE EN 2018 (2017) AU QUÉBEC

Mois	Nb de producteurs	Kg de mg produit (incluant les dons)	Écart cumulatif Quota continu (%)	Production du mois/quota du Québec (%)	Tolérance moyenne du Québec (jours)
Janvier	5 286	12 079 467	1,11	106,67 (106,61)	-16,8 (-11,8)
Février	5 272	11 085 534	1,63	106,83 (106,12)	-16,6 (-11,7)
Mars	5 263	12 380 408	2,10	105,45 (105,48)	-16,2 (-11,3)
Avril	5 248	11 979 468	2,75	108,03 (104,69)	-15,3 (-11,0)
Mai	5 219	12 223 039	3,37	107,42(104,05)	-14,6 (-10,9)
Juin	5 199	11 642 732	-0,26	105,64 (100,02)	-14,1 (-11,3)
Juillet	5 163	11 415 147	-0,17	101,20 (99,09)	-14,3 (-12,5)
Août	5 120	11 275 851	-0,20	99,56 (97,29)	-14,5 (-14,0)
Septembre	5 105	11 070 658	-1,14	89,58 (99,25)	-14,3 (-15,1)
Octobre	5 082	11 638 413	-1,44	96,59 (99,64)	-13,8 (-16,1)
Novembre	5 065	11 441 868	-2,30	90,58 (99,51)	-12,9 (-16,7)
Décembre	5 050	11 906 622	-2,63	96,33(99,86)	-11,9 (-16,9)

Le tableau suivant dresse le portrait des quantités non reportables, le hors quota et les journées additionnelles.

TABLEAU 14 QUANTITÉ NON REPORTABLE, HORS QUOTA ET JOURNÉES ADDITIONNELLES EN 2018 (2017) PROVINCIALE

Mois	Quantité Non reportable		Hors quota		Journées additionnelles	
	Nombre de producteurs	Qté (kg de mg)	Nombre de producteurs	Qté (kg de mg)	Nombre de producteurs	Quantité kg de mg produit/disponible
Janvier	1 643 (1 139)	475 230	166 (241)	17 044	2 369 (2 734)	160 152/399 425/0,40
Février	1 532 (1 048)	380 453	208 (283)	19 938	2 697 (3 039)	183 731/399 232/0,46
Mars	1 438 (994)	374 423	240 (337)	27 520	2 889 (3 246)	200 969/399 022/0,50
Avril	1 342 (937)	338 269	295 (340)	35 811		
Mai	1 235 (929)	323 565	351 (339)	37 902		
Juin	1 187 (1 028)	325 977	277 (255)	25 975		
Juillet	1 306 (1 188)	374 805	215 (62)	16 486		
Août	1 326 (1 436)	393 905	161 (49)	14 825		
Septembre	1 283 (1 560)	368 644	210 (46)	19 937		
Octobre	1 183 (1 698)	334 637	261 (51)	30 834		
Novembre	1 070 (1 723)	282 126	302 (49)	35 821		
Décembre	975 (1 743)	250 994	353 (130)	38 718		
Total	2 378	4 222 388	854	321 298		

TABLEAU 15 HORS QUOTA ET NON REPORTABLE MAURICIE 2018 (2017)

	Nb prod. HQ	Quantité HQ	Nb prod. NR	Quantité NR
Janvier	6 (3)	1 602 (356)	80 (50)	-19 682 (-9 470)
Février	11 (4)	1 694 (156)	78 (47)	-16 124 (-6 368)
Mars	12 (9)	1 707 (711)	66 (47)	-14 352 (-7 136)
Avril	19 (11)	2 386 (1 550)	60 (44)	-11 669 (-7 659)
Mai	19 (14)	2 412 (2 214)	55 (41)	-11 740 (-7 864)
Juin	9 (10)	1 591 (1 285)	54 (44)	-11 708 (-8 351)
Juillet	11 (2)	780 (176)	58 (51)	-12 773 (-10 873)
Août	7 (2)	781 (144)	60 (64)	-15 630 (-17 679)
Septembre	8 (3)	870 (140)	66 (69)	-15 655 (-17 859)
Octobre	14 (3)	1 936 (197)	66 (77)	-15 387 (-23 648)
Novembre	15 (3)	2 001 (57)	63 (78)	-13 038 (-22 675)
Décembre	21 (4)	2 380 (409)	64 (79)	-12 642 (-21 178)
Total	**39 (22)**	**20 140 (7 006)**	**106 (79)**	**-170 400 (-160 760)**

TRANSACTIONS DE QUOTA VIA LE SCVQ

TABLEAU 16 TRANSACTION DE QUOTA VIA LE SCVQ AU QUÉBEC (2018)

Régions	Quantité vendue par SCVQ (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs ayant vendu du quota SCVQ	Quantité achetée par SCVQ (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs ayant acheté du quota SCVQ	Résultats
Abitibi-Témiscamingue	375,94	27	78,81	27	-297,13
Chaudière-Appalaches-Nord	1 422,43	108	1 761,88	370	339,45
Chaudière-Appalaches-Sud	1 154,77	87	1 543,15	328	388,38
Capitale-Nationale-Côte-Nord	616,19	39	280,92	67	-335,27
Gaspésie-Les-Îles	36,20	2	13,56	5	-22,64
Mauricie	**352,57**	**56**	**554,84**	**113**	**202,27**
Lanaudière	469,50	40	364,51	87	-104,99
Estrie	1 684,61	108	1 668,47	302	-16,14
Montérégie-Est	1 276,40	97	1 613,01	307	336,61
Montérégie-Ouest	1 278,61	120	843,05	145	-435,56
Outaouais-Laurentides	911,21	64	493,12	66	-418,09
Bas-Saint-Laurent	1 246,76	112	1 636,12	347	389,36
Centre-du-Québec	3 057,53	179	2 937,15	440	-120,38
Saguenay–Lac-Saint-Jean	703,40	67	798,96	173	95,56
Total provincial	**14 586,12**	**1106**	**14 587,55**	**2 777**	

Pour la Mauricie, en 2018, on note un gain de 202,27 kg par rapport à une perte de 287,6 kg en 2017.

TABLEAU 17 QUANTITÉS TRANSIGÉES VIA LE SCVQ EN 2018 - MAURICIE

	Achat (kg)	Nb de producteurs	Moyenne d'achat	Ventes (kg)	Nb de producteurs	Moyenne de vente	Écart	Prix
Janvier	26,50	13	2,04	25,90	9	2,88	0,60	24 000,00 $
Février	27,70	16	1,73	86,40	18	4,80	-58,70	24 000,00 $
Mars	36,00	20	1,80	47,50	6	7,92	-11,50	24 000,00 $
Avril	50,40	28	1,80	7,00	3	2,33	43,40	24 000,00 $
Mai	52,69	37	1,42	9,00	2	4,50	43,69	24 000,00 $
Juin	76,29	34	2,24	35,27	5	7,05	41,02	24 000,00 $
Juillet	96,84	40	2,42	11,00	2	5,50	85,84	24 000,00 $
Août	29,84	40	0,75	92,77	5	18,55	-62,93	24 000,00 $
Septembre	48,10	40	1,20	1,00	1	1,00	47,10	24 000,00 $
Octobre	47,44	36	1,32	4,78	2	2,39	42,66	24 000,00 $
Novembre	39,55	36	1,10	6,00	4	1,50	33,55	24 000,00 $
Décembre	23,99	45	0,53	25,95	5	5,19	-1,96	24 000,00 $
	555,34	385 mises		**352,57**	62 mises		**202,77**	24 000,00 $ (pondéré)
Final	**554,84**	113		**352,57**	56		**202,27**	

TABLEAU 18 HISTORIQUE DES TRANSACTIONS DE QUOTA EN KG/JOUR (SCVQ) - MAURICIE

Année	Achat (kg/jour)	Vente (kg/jour)	Résultats (kg/jour)	Prix pondéré
2018	554,84	352,57	202,27	24 000,00$
2017	491,4	779,0	-287,6	24 000,00 $
2016	365,4	306,0	59,4	24 000,00 $
2015	388,5	564,4	-175,9	25 000,00 $
2014	115,7	280,7	-165,0	25 000,00 $
2013	183,2	434,2	-248,0	25 000,00 $
2012	129,3	339,8	-210,5	25 000,00 $
2011	164,9	135,2	+29,7	25 000,00 $
2010	138,9	153,7	-15,8	25 000,00 $
2009	332,3	394,1	-61,8	24 620,94 $
2008	329,1	593,6	-264,5	26 619,39 $
2007	409,9	440,0	-30,1	27 187,30 $
2006	453,6	739,7	-286,1	30 829,84 $
2005	256,8	670,2	-413,4	29 096,70 $
2004	243,4	656,6	-413,2	27 174,67 $
2003	400,0	590,1	-190,1	28 589,92 $
2002	826,6	802,8	+23,8	28 338,37 $
2001	534,5	633,7	-99,2	24 363,09 $
2000	409,2	305,7	+103,5	25 953,07 $
2000-2018	**6 727,54**	**9 172,07**	**-2 442,53**	**26 193,36 $**

TABLEAU 19 PRIX DU QUOTA ET OFFRES EN 2018

Prix du quota ($/kg m.g.)					
Période	**Prix plafond**	**Prix du quota**	**Offres d'achats**	**Offres de ventes**	**Ratio achats/ventes**
2018-12	24 000,00 $	24 000,00 $	11 088,98	612,65	18,10
2018-11	24 000,00 $	24 000,00 $	9 828,30	1 062,99	9,25
2018-10	24 000,00 $	24 000,00 $	9 628,14	1 247,36	7,72
2018-09	24 000,00 $	24 000,00 $	10 257,95	1 205,57	8,51
2018-08	24 000,00 $	24 000,00 $	9 798,17	704,03	13,92
2018-07	24 000,00 $	24 000,00 $	9 934,10	2 360,00	4,21
2018-06	24 000,00 $	24 000,00 $	8 762,94	1 888,93	4,64
2018-05	24 000,00 $	24 000,00 $	9 053,74	1 226,39	7,38
2018-04	24 000,00 $	24 000,00 $	7 850,60	1 267,40	6,19
2018-03	24 000,00 $	24 000,00 $	6 740,70	1 169,60	5,76
2018-02	24 000,00 $	24 000,00 $	5 522,70	922,00	5,99
2018-01	24 000,00 $	24 000,00 $	4 985,70	919,20	5,42
Moyenne	--	**24 000,00 $**	**8 621,00**	**1 215,51**	**7,09**

RÉSULTATS DE COMPOSITION

Depuis le 1er janvier 2016, tous les chargements sont analysés pour la composition.

TABLEAU 20 COMPOSITION 2017-2018 (2016-2017)

	MG	PROT	LACT. ET AS	SOLIDES TOTAUX
MAURICIE	4,24 (4,23)	3,47 (3,45)	5,75 (5,75)	13,47 (13,43)
MOYENNE DU QUÉBEC (3)	4,16 (4,15)	3,42 (3,40)	5,75 (5,75)	13,33 (13,29)

SURPLUS DE SNG

Ratio SNG/G de 2,35 et moins Au-delà de ce ratio, les excédents de SNG ne sont pas payés et les sommes ainsi amassées seront mises en commun au niveau de P5 et redistribuées sur les quantités de matière grasse produites par les producteurs de P5 qui maintiennent un ratio de 2,35 et moins

TABLEAU 21 RATIO SNG/MG

Ratio SNG/MG	2018	
	Provincial	**Mauricie**
Québec	2,2044	2,1803

AIDE AU DÉMARRAGE ET RELÈVE

Le programme d'aide à la relève permet à une entreprise d'obtenir un prêt de quota allant jusqu'à 5 kilos pourvu qu'un ou des jeunes de l'entreprise remplissent les conditions requises. Pour ceux qui bénéficient de l'ancien programme, il est possible de qualifier à nouveau l'entreprise. Les demandes peuvent se faire tous les mois.

**Tant pour les demandes d'aide à la relève que pour les demandes de transfert de quota, nous vous demandons que les documents soient déposés au bureau du conseil régional au plus tard le 20 du mois. Il est possible que l'émission du quota pour la relève soit retardée dû à ce que la quantité de kg demandée dépasse la quantité disponible.*

TABLEAU 22 PROGRAMME DE PRÊT À LA RELÈVE ET DÉMARRAGE

	PROVINCIAL	MAURICIE
Relève 1987-Nombre de producteurs	**2 066**	104
Relève 1987-Quota (kg de MG/jour)	**2 117,10**	107,90
Relève après 1er août 2002- Nombre de producteurs	**1 350**	51
Relève après 1er août 2002- Quota (kg de MG/jour)	**4 613,80**	183,60
Démarrage d'entreprises laitières- 2006 et P5- nombre de producteurs	**87**	1
Démarrage d'entreprises laitières- 2006 et P5- quota (kg de MG/jour)	**1 047,32**	14,03

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS 2018

TABLEAU 23 FINANCEMENT DES ACTIVITÉS PAR SOLIDES TOTAUX

Objet visé	**Taux ($/kg st)**	**Selon une composition de 13,47 kg/hl de solides totaux**
Administration et plan conjoint	De janvier à mai incl. 0,0364 De juin à décembre incl. 0,0330	0,4903 $/hl 0,4041$/hl
Publicité	De janvier à main incl. 0,1131 De juin à décembre incl. 0,1014	1,52 $/hl 1,36$/hl
Fonds de développement	0,0008	0,0107 $/hl

Approvisionnement et transport

Les administrateurs ont l'occasion, à chaque réunion, de suivre le niveau d'approvisionnement par rapport aux réquisitions des entreprises et aux dispositions des conventions. En tout temps de l'année, le dossier de l'approvisionnement des usines demeure une priorité pour les producteurs de lait du Québec.

FRAIS DE TRANSPORT (ANNÉE CIVILE)

TABLEAU 24 POOL DE TRANSPORT ($/HECTOLITRE)

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Québec	2,499	2,427	2,451	2,522	2,623	2,626	2,581	2,522	2,443	2,394
Pool P5	2,697	2,619	2,566	2,625	2,736	2,708	2,655	2,653	2,560	2,533

La hausse du prix du carburant se reflète directement dans les coûts de transport par l'application d'une formule prévue dans la convention.

CIRCUIT DE TRANSPORT

Au cours de l'année 2018, le conseil d'administration s'est préoccupé du respect des procédures et des heures de ramassage. Le ramassage du lait des producteurs a lieu tous les deux (2) jours sauf dans les cas de force majeure ou de cas fortuit.

Sauf du consentement du producteur, le ramassage ne peut normalement avoir lieu durant les heures normales de traite, soit de 6 h à 8 h 30 et de 17 h à 19 h. Sous réserve des articles 4.9, 5.6 et 5.9, le transporteur ou son préposé doit au moment de la cueillette prendre livraison de tout le lait dans les bassins des producteurs. »

CALIBRAGE ET VOLUME

Le conseil régional a poursuivi son travail pour le calibrage des bassins refroidisseurs. Les producteurs n'ont qu'à adresser leur demande au Conseil régional. Nous tenons particulièrement à remercier M. Jocelyn Hivon pour son excellent travail qui dépasse la région.

Le camion des Producteurs de lait du Québec a aussi fait des calibrages de bassin en région. Concernant le volume, des rencontres à la ferme ou par des vérifications téléphoniques par le secrétaire ou des administrateurs ont pu clarifier certaines problématiques.

ProAction

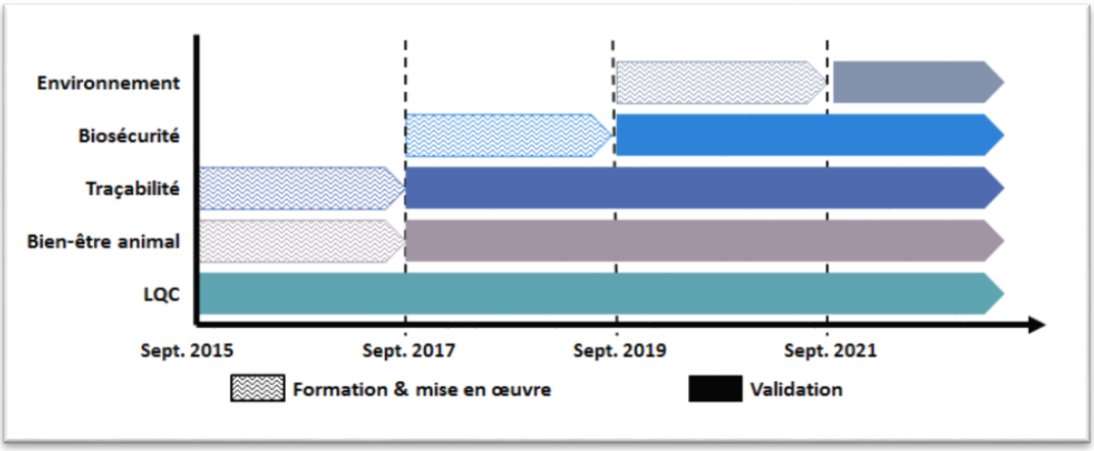

L'Initiative ProAction regroupe six volets :

Avec ProAction, les producteurs laitiers canadiens donnent l'assurance d'une gestion saine, responsable et durable de leurs animaux ainsi que de l'environnement, en plus de mettre collectivement en marché des aliments de haute qualité, nutritifs et salubres.

Pour les fermes qui ne seront pas conformes au Programme ProAction, une pénalité monétaire mensuelle de 8,00 $/hl est appliquée.

TABLEAU 25 PRODUCTEURS ACCRÉDITÉS - STATISTIQUES PAR CONSEIL RÉGIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Région	ACTIF	Accréditation	
	Nb prod.	Nb prod. conforme	%
Estrie	493	488	99
Capitale Nationale – Côte-Nord	156	154	99
Gaspésie – Les Îles	14	14	100
Lanaudière	181	177	98
Mauricie	**213**	**210**	**99**
Outaouais-Laurentides	214	210	98
Centre-du-Québec	743	738	99
Abitibi-Témiscamingue	97	96	99
Chaudière Appalaches Nord	609	607	100
Chaudières Appalaches Sud	504	502	100
Bas-Saint-Laurent	590	584	99
Saguenay-Lac-Saint-Jean	285	283	99
Montérégie-Est	546	539	99
Montérégie-Ouest	405	397	98
Total	**5 050**	**4 999**	**99**

QUALITÉ

TABLEAU 26 QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE

	Provincial 2018	Les Producteurs de lait de la Mauricie 2018
Qualité du lait livré par strate		
Bactéries totales		
Moyenne pondérée	**28 813**	**28 131**
Pourcentage du volume de lait livré par strate		
1 à 15 000/ ml	**54,70**	**55,55**
15001 à 50 000/ ml	**36,40**	**36,79**
50001 à 121 000/ ml	**6,08**	**5,00**
Plus de 121 000/ml	**2,83**	**2,67**
Cellules somatiques		
Moyenne pondérée	**203 427**	**217 766**
Pourcentage du volume de lait livré par strate		
1 à 100 000/ ml	**7,56**	**6,89**
100 001 à 200 000/ ml	**46,58**	**37,94**
200 001 à 300 000/ ml	**33,26**	**37,42**
300 001 à 400 000/ ml	**10,82**	**15,41**
Plus de 400 000/ ml	**1,79**	**2,34**

RÉSULTATS QUALITÉ (2018)

Tous les chargements sont analysés pour les cellules somatiques.

TABLEAU 27 RÉSULTATS DE LA QUALITÉ PAR RÉGION

Régions	Bactéries totales Moyenne pondérée	Cellules somatiques Moyenne pondérée
Abitibi-Témiscamingue	34 288	208 507
Chaudière-Appalaches-Nord	26 808	193 946
Chaudière-Appalaches-Sud	31 417	193 159
Capitale-Nationale-Côte-Nord	22 800	201 087
Gaspésie-Les-Îles	13 732	197 445
Mauricie	**28 131**	**217 766**
Lanaudière	21 572	202 491
Estrie	28 289	212 166
Montérégie-Est	30 958	205 969
Montérégie-Ouest	29 457	201 265
Outaouais-Laurentides	27 623	216 206
Bas-Saint-Laurent	26 307	194 498
Centre-du-Québec	29 948	204 739
Saguenay–Lac-Saint-Jean	32 957	217 172
Total provincial	**28 813**	**203 427**

TABLEAU 4 RÉSULTATS QUALITÉ MAURICIE ET PROVINCIAL 2018 (MOYENNE PONDÉRÉE)

Année	Bactéries totales		Comptage des cellules somatiques		Écart Maurice – Provincial CCS
	Mauricie	Provincial	Mauricie	Provincial	
2018	28 131	28 813	217 766	203 427	14 339
2017	25 248	27 318	223 311	209 449	13 862
2016	24 675	26 014	217 165	206 605	10 560
2015	24 669	29 569	204 987	192 439	12 548
2014	25 746	25 903	222 959	207 340	15 619
2013	24 725	25 378	238 561	220 060	18 501
2012	61 129	38 727	263 008	236 578	26 430
2011	30 878	37 753	271 753	247 516	24 237
2010	38 091	39 689	285 045	289 702	4 657
2009	43 504	44 781	281 081	256 742	24 339

PRIMES À LA QUALITÉ

Prime Qualité PLQ

Une prime à la qualité de 0,50 $ l'hectolitre a débuté le 1er août 2010. Cette prime a été mise en place à la suite du mandat donné par l'assemblée générale spéciale de l'automne 2009.

Prime CMML – La prime se poursuit

La prime à la qualité est financée à parts égales par les producteurs et les transformateurs (3 ¢/hl chacun). La somme ainsi recueillie est distribuée chaque mois aux producteurs qui obtiennent des résultats de 15 000 bactéries totales (BT) et moins par millilitre et de 150 000 cellules somatiques (CS) et moins par millilitre.

Conformément à l'article 7.18 des conventions de mise en marché du lait, la prime à la qualité s'appliquera à nouveau à partir du 1er février 2019 considérant que la moyenne en cellules somatiques pour la période de décembre 2017 à novembre 2018 est inférieure à 250 000 CS/ml. La moyenne pondérée provinciale s'établit à 203 541 CS/ml pour cette période (209 549 CCS pour la dernière période).

TABLEAU 29 PRIME QUALITÉ PLQ ET PRIME CCMML

	Résultat mensuel	
	Bactéries totales (BT/ml)	Cellules somatiques (CS/ml)
Prime Qualité PLQ	20 000	200 000
Prime CCMML	15 000	150 000

TABLEAU 30 NOMBRE DE PRODUCTEURS QUI ONT REÇU LA PRIME QUALITÉ 2018 (2017)

	Prime PLQ 0,50 $/hl	Prime Convention	
Mois	**Nombre de producteurs**	**Producteurs**	**Montant ($/hl)**
Janvier	1 985 (2 314)	926 (1 158)	0,3032 (0,2443)
Février	2 080 (2 514)	1 050 (1 333)	0,2741 (0,2197)
Mars	2 171 (2 526)	1 062 (1 342)	0,2627 (0,2187)
Avril	2 388 (2 409)	1 233 (1 214)	0,2265 (0,2387)
Mai	2 258 (2 294)	1 153 (1 158)	0,2352 (0,2619)
Juin	2 190 (2 069)	1 153 (979)	0,2352 (0,3028)
Juillet	1 898 (1 804)	955 (778)	0,2994 (0,3862)
Août	1 694 (1 787)	811 (811)	0,3727 (0,3652)
Septembre	1 777 (1 880)	859 (858)	0,3525 (0,3565)
Octobre	2 045 (1 873)	983 (874)	0,3027 (0,3422)
Novembre	2 031 (1 696)	1 014 (756)	0,2835 (0,3812)
Décembre	2 098 (1 939)	1 067 (922)	0,2707 (0,3198)

DIFFUSION DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Également, depuis le 1er août 2010, les producteurs peuvent recevoir leurs résultats de qualité par courriel ou messagerie texte. Les avis préventifs et les résultats hors normes peuvent également être reçus par téléphone. Ce service de transfert pour les résultats de qualité remplace notamment l'envoi postal des avis préventifs et hors norme et permettra d'accélérer la diffusion aux producteurs des résultats de cellules somatiques et de bactéries totales. Les producteurs peuvent aussi consulter leurs résultats dans le site Extranet des PLQ ou en contactant le secrétariat de leur conseil régional.
Les producteurs ayant accès au site Internet des producteurs de lait du Québec peuvent accéder à leur dossier.

La procédure concernant les arrêts de collecte s'est poursuivie en 2018.

CHARM EZ LITE

Dans le but d'offrir aux producteurs et productrices de lait de la Mauricie un service de dépistage des antibiotiques, les administrateurs du conseil régional possèdent une nouvelle trousse de détection soit le Charm EZ lite (rapide). Les administrateurs peuvent vérifier les échantillons de lait que l'on soupçonne détenir des antibiotiques.

Palmarès 2018 des 25 meilleurs troupeaux laitiers canadiens

Guelph, ON et Sainte-Anne-de-Bellevue, QC (29 janvier 2019) – CanWest DHI et Valacta sont fiers de reconnaître l'excellence en gestion de troupeaux laitiers par la publication des 25 premières positions du palmarès canadien des meilleurs troupeaux selon *l'Indice de performance du troupeau* pour 2018. L'évaluation a été réalisée à l'échelle nationale sur un total de 7 000 troupeaux. *L'Indice de performance du troupeau* accorde des points de performance sur différents aspects de la gestion du troupeau (valeur du lait, santé du pis, âge au premier vêlage, efficacité du troupeau, longévité et intervalle de vêlage) et constitue donc le meilleur reflet de la performance globale d'un troupeau laitier. Il permet aux producteurs de suivre leurs progrès d'année en année et de se comparer aux autres selon leur système de production (stabulation libre, stabulation entravée, traite robotisée ou production laitière biologique).

De plus, cette entreprise fait partie du top 3 des meilleurs troupeaux en stabulation entravée

4 Ferme Pierlie SENC, propriété de Julie Michel et Pierre Guévin de St-Adelphe

LAIT'XCELLENT

VOLET EXCELLENCE

Ce volet a pour objectif de reconnaître les fermes qui obtiennent les meilleurs résultats en qualité dans chacune des régions ainsi qu'au niveau provincial.

POINTAGE :

$$1 - \frac{\text{Moyenne BT}}{\text{Norme BT}} \quad + 1 - \frac{\text{Moyenne CSS}}{\text{Norme CCS}} \times 1\,000$$

PRIX :

- Au régional, certificats or, argent et bronze remis aux trois finalistes et un trophée au premier, remis lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de chaque conseil régional.

- Au provincial, trophées et bourses pour les trois gagnants, en plus de la participation à l'AGA des Producteurs de lait du Québec où leur performance sera soulignée au moyen d'une vidéo. La liste des producteurs ayant obtenu les meilleurs résultats sera publiée dans la revue *Le producteur de lait québécois.*

VOLET DISTINCTION

Ce volet a comme objectif de reconnaître toutes les fermes qui obtiennent de très bons résultats en qualité.

Certificats « Très grande distinction »

- BT : Moyenne inférieure à 10 000/ml et aucun résultat supérieur à 30 000/ml.
- CS : Moyenne inférieure à 150 000/ml et aucun résultat supérieur à 250 000/ml.

Certificats « Grande distinction »

- BT : Moyenne inférieure à 25 000/ml et aucun résultat supérieur à 40 000/ml
- CS : Moyenne inférieure à 200 000/ml et aucun résultat supérieur à 250 000/ml.

Le nom des fermes qui auront reçu un certificat « Très grande distinction » sera également publié dans la revue *Le producteur de lait québécois.* Lors de l'AGA des producteurs de lait du Québec, il y aura tirage de deux bourses de 750 $ parmi les fermes qui auront obtenu un certificat « Très grande distinction ».

VOLET AMÉLIORATION

Ce volet vise à reconnaître les efforts accomplis par les producteurs qui ont connu une bonne amélioration de leurs résultats en qualité.

Certificats « Amélioration »

- Le pointage de la ferme, calculé avec la formule du volet Excellence, doit avoir augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente.

- Les trois derniers résultats doivent être conformes en BT et CS.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES TROIS VOLETS

- Le lait ne doit pas avoir été refusé à la ferme.

- Le lait collecté et livré doit en tout temps être exempt d'antiseptiques, d'antibiotiques et d'autres produits chimiques ou biochimiques étrangers à la nature du lait.

- Le lait collecté ne doit en aucun temps être adultéré par l'eau.

- La ferme doit être accréditée LCQ.

- Le producteur doit avoir un minimum de 9 résultats sur 12 analyses mensuelles en cellules somatiques et en bactéries totales.

GAGNANTS DU CONCOURS LAIT'XCELLENT 2018
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA MAURICIE
1 MARS 2019

LAIT'XCELLENT D'OR ACCOMPAGNÉ D'UNE BOURSE DE 150 $

Nom : _____ Municipalité : _____

Résultat annuel	Maximum	Moyen
Bactéries totales	10 000	6 750
Cellules somatiques	69 000	48 333

Aucune présence d'antibiotiques
Aucune présence d'eau

LAIT'XCELLENT D'ARGENT ACCOMPAGNÉ D'UNE BOURSE DE 100 $

Nom : _____ Municipalité : _____

Résultat annuel	Maximum	Moyen
Bactéries totales	9 000	6 090
Cellules somatiques	95 000	78 583

Aucune présence d'antibiotiques
Aucune présence d'eau

LAIT'XCELLENT DE BRONZE ACCOMPAGNÉ D'UNE BOURSE DE 50 $

Nom : _____ Municipalité : _____

Résultat annuel	Maximum	Moyen
Bactéries totales	42 000	10 583
Cellules somatiques	102 000	77 333

Aucune présence d'antibiotiques
Aucune présence d'eau

Nom des finalistes	**Municipalité**
Ferme Ferlou enr.	**Saint-Léon**
Ferme Lampron Y et Fils inc.	**Saint-Boniface**
Ferme Pierlie SENC.	**Saint-Adelphe**

National et international

À chacune de leur rencontre, les membres du conseil d'administration du Conseil régional sont tenus informés de l'évolution des dossiers sur la scène nationale et internationale de façon à orienter vos représentants sur ces tables de travail.

Une rencontre de lobby fédérale s'est tenue le 5 février 2019.

Pour cette section, nous reproduisons une partie des documents qui ont été préparés par les producteurs

LA GESTION DE L'OFFRE ET LES ENTENTES COMMERCIALES

Les Producteurs de lait du Québec

La gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada. Les producteurs ne produisent ainsi que les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des consommateurs d'ici et évitent la production de surplus de lait qui devraient être écoulés à perte.

Les agriculteurs canadiens sous gestion de l'offre comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus. Ils ont besoin que les importations soient contrôlées pour éviter que les pays exportateurs, qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui jouissent de conditions climatiques impossibles à concurrencer, de règles moins exigeantes et d'une main-d'œuvre sous-payée, ne viennent envahir leur marché.

Trois ententes sur le dos des producteurs de lait

Les producteurs de lait ne se sont jamais opposés au principe général de conclure des accords de libre-échange.

Toutefois, dans les trois derniers accords de libre-échange conclus par le Canada (AECG, PTPGP et AEUCM[1]) notre pays a donné près de 8,4 % de sa production et de sa transformation laitière. Ce sont près de 800 millions de litres de lait qui ne seront plus produits par les producteurs canadiens à perpétuité, soit l'équivalent de la production annuelle de 1 200 fermes laitières moyennes du Québec.

[1] *Accord économique et commercial global (AECG), Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et Accord États-Unis–Mexique–Canada (AEUMC).*

Les retombées économiques du secteur laitier (2017)

Fermes laitières : **5 308**

Production : **3,29 milliards de litres**

Recettes totales à la ferme : **2,58 milliards $**

Emplois : **83 000**

Contribution au PIB : **6,2 G$**

Recettes fiscales : **1,3 G$**

Les faits saillants sur l'effet des trois accords dans le secteur laitier :

- Concessions totales de près de 8,4 % du marché des produits laitiers à terme.
- Pertes totales de revenu de plus de 450 M$ seulement pour les accès au marché (100 M$ AECG, 160 M$ PTPGP et 190 M$ AEUMC), soit environ 41 000 $ par fermes.
- Coûts additionnels de 50 à 350 M$ en raison de la surtaxe à l'exportation pourraient limiter la capacité du Canada d'exporter du lait.
- Une fois l'AECG (+ 1,4 % d'accès), le PTPGP (+ 3,1 %) et l'AEUMC (+ 3,9 %) pleinement mis en œuvre en 2024, le Canada importera environ 18 % de sa production de lait, soit une perte de 1,3 G$ par année en ventes pour les producteurs seulement.

NOS DEMANDES

Conformément à l'engagement de M^me^ Freeland lors de la conférence de presse du 1^er^ octobre à la conclusion de l'AEUMC disant que « les producteurs laitiers du Canada seront *entièrement et justement* compensés pour toute perte de parts du marché ».

Et conformément à la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes le 5 octobre dernier statuant « que la Chambre demande au gouvernement de mettre en place un programme qui compense financièrement les producteurs d'œufs, de volaille et de lait pour l'intégralité des pertes qu'ils subissent à cause des brèches à la gestion de l'offre contenues dans l'AECG, le PTPGP et l'AEUMC, et ce avant de demander aux parlementaires de se prononcer sur l'AEUMC ».

Au gouvernement du Canada:

- **D'indemniser de manière juste et entière** tous les producteurs de lait et les producteurs sous gestion de l'offre, proportionnellement aux pertes de marchés et de revenus qu'ils subiront en raison de l'AECG, du PTPGP et de l'AEUMC;
- **De maintenir à long terme** des mécanismes de commercialisation des solides non gras efficaces et profitables et, d'indemniser les producteurs pour les impacts financiers négatifs découlant de ces mécanismes s'ils sont rendus moins efficaces par les accords commerciaux;
- **De minimiser les impacts négatifs** des importations additionnelles
  - en ciblant des utilisations moins dommageables dans l'attribution des contingents tarifaires, bien réparties dans le temps et dans l'espace;
  - en instaurant des règles d'étiquetage obligatoires indiquant l'origine de tous les ingrédients des produits laitiers afin de permettre un choix éclairé aux consommateurs;
- **De préparer et d'adopter**, en consultation avec les représentants des producteurs et de l'industrie, une politique à long terme de développement du secteur laitier et d'exclure à l'avenir les secteurs sous gestion de l'offre de toute nouvelle négociation commerciale.

Et au gouvernement du Québec:

- **D'exercer son leadership** auprès du gouvernement fédéral afin qu'il développe et mette en œuvre l'ensemble des mesures auxquelles la présente résolution fait référence;
- **D'exercer tous les recours** politiques et légaux à sa disposition pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements à la hauteur des attentes des producteurs.

AECG/PTPGP/AEUMC

L'IMPACT DES TROIS ACCORDS SUR LE SECTEUR LAITIER

Les Producteurs de lait du Québec

L'Accord États-Unis–Mexique–Canada (AEUMC)

Le Canada a consenti des accès supplémentaires de 3,9 % au marché laitier dans le nouvel accord avec les États-Unis et le Mexique (AEUMC) annoncé le 1er octobre 2018. C'est le 3e accord commercial qui est conclu sur le dos des producteurs de lait canadiens.

De plus, le Canada a aussi cédé en partie aux Américains sa souveraineté en matière de politique laitière en acceptant :

1. D'éliminer une classe d'ingrédients laitiers (classe 7) qui permettait aux producteurs d'offrir aux transformateurs une option concurrentielle aux ingrédients importés;
2. De plafonner les exportations de solides non gras du lait de son industrie laitière et d'appliquer une surtaxe aux exportations qui excéderaient ce seuil;
3. De soumettre à l'examen des Américains tous changements à la classification et aux prix de vente du lait des producteurs aux transformateurs canadiens.

Cette ingérence américaine pourrait non seulement contrevenir aux lois canadiennes et provinciales ainsi qu'aux règles du commerce international, mais aussi avoir des impacts économiques supplémentaires importants pour les producteurs laitiers.

Les faits saillants sur les concessions dans le secteur laitier :

- Concession de 100 000 tonnes de produits laitiers, soit l'équivalent d'environ 3,9 % de son marché, ce qui correspond à une perte perpétuelle de 190 M$ par année.
- Élimination de la classe 7 (ingrédients) six mois après l'entrée en vigueur d'un accord.
- L'Accord permet d'utiliser le prix américain pour la vente des concentrés de protéine de lait (CPL), la poudre de lait écrémé (PLÉ) et les préparations pour nourrissons.
- Une surtaxe sera appliquée sur l'exportation de CPL et de PLÉ au-delà de 55 000 tonnes pour la première année, puis de 35 000 tonnes pour la seconde. Le Canada exporte actuellement 75 000 tonnes de ces produits par an.
- Elle pourrait limiter la capacité du Canada d'exporter de la PLÉ et augmenter le coût des produits laitiers exportés, ce qui entrainerait un impact additionnel à ceux déjà causés par les nouveaux accès consentis allant de 50 à 350 M$ par année.
- Entrée en vigueur de l'AEUMC trois mois après sa ratification par les trois pays.

Le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

Le 23 janvier dernier, le gouvernement annonçait la conclusion du PTPGP. Cet accord entrera en vigueur le 30 décembre 2018. Les Producteurs de lait du Québec ont dénoncé le fait que le Canada ratifie le PTPGP sans même tenir compte du retrait des États-Unis de l'accord initial et sans rajuster à la baisse les concessions aux marchés consenties à la demande des États-Unis, alors qu'ils représentaient plus de 60 % du PIB du PTP à 12.

Les faits saillants sur les concessions dans le secteur laitier :

- Maintien des engagements d'accès du PTP original.
- Le Canada a concédé un peu moins de 100 000 tonnes de produits laitiers équivalents, en fonction des produits importés, à 3,1 % du marché canadien et entraînera des pertes de marché de 160 M$ par année à vie.
- Entrée en vigueur le 30 décembre 2018.

L'Accord économique et commercial global (AECG)

Le 18 octobre 2013, le gouvernement du Canada a conclu un accord de principe avec l'Union européenne dans la négociation de l'AECG. Cet accord est entré en vigueur en septembre 2017.

Les faits saillants sur les concessions dans le secteur laitier :

- Accorde à l'Union européenne une concession majeure dans le fromage, soit de 17 700 tonnes de fromages, dont 16 000 tonnes de fromages de spécialité, et entraînera des pertes de marché de 100 M$ par année à vie.
- Entrée en vigueur progressive depuis le 21 septembre 2017. Au terme de 2018, c'est 5 333 tonnes de fromages qui entreront au Canada, soit 1,4 % du marché. En 2019, ce volume passera à 8 000 tonnes.

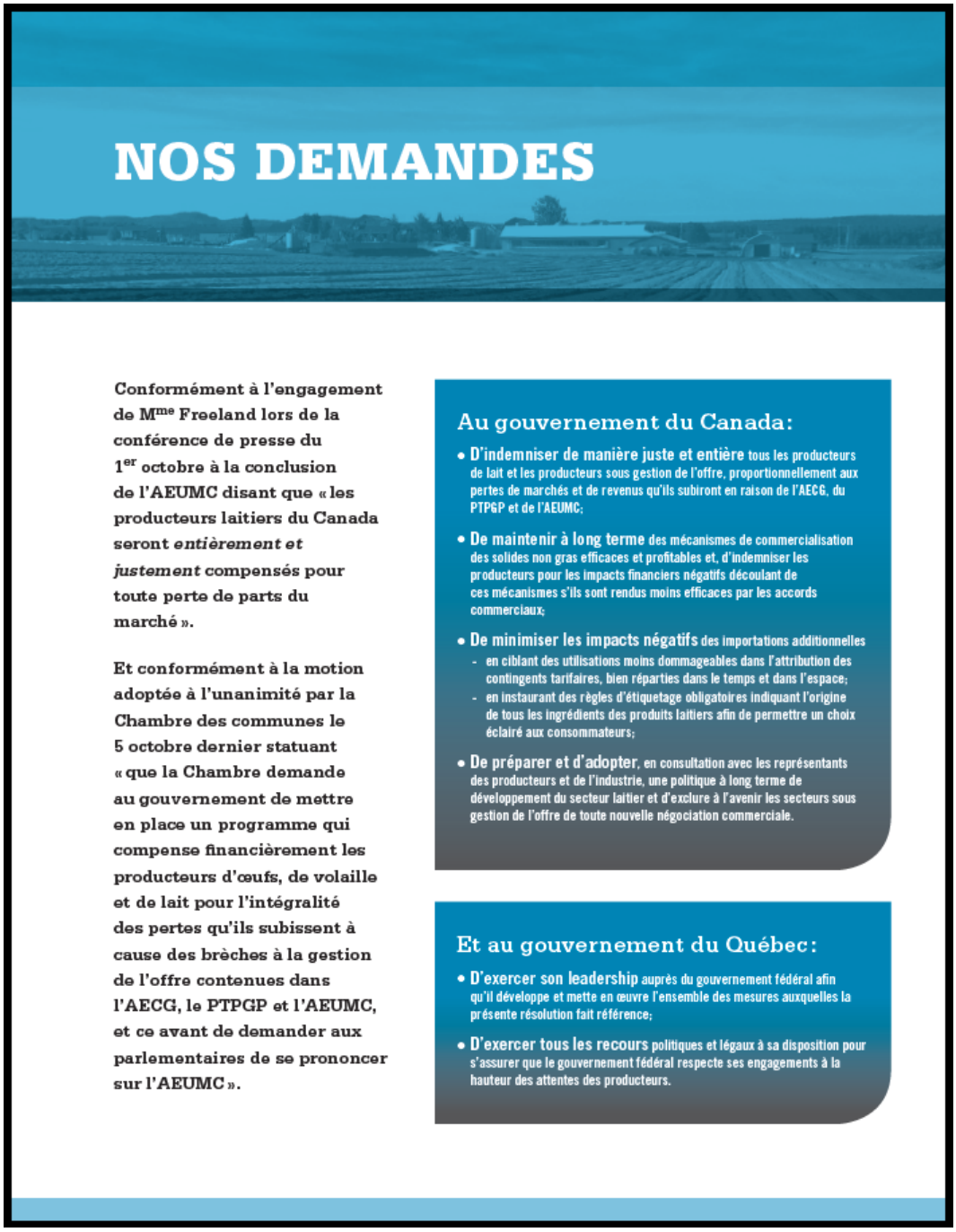
NOS DEMANDES
Conformément à l'engagement de Mme Freeland lors de la conférence de presse du 1er octobre à la conclusion de l'AEUMC disant que « les producteurs laitiers du Canada seront *entièrement et justement* compensés pour toute perte de parts du marché ».
Et conformément à la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes le 5 octobre dernier statuant « que la Chambre demande au gouvernement de mettre en place un programme qui compense financièrement les producteurs d'œufs, de volaille et de lait pour l'intégralité des pertes qu'ils subissent à cause des brèches à la gestion de l'offre contenues dans l'AECG, le PTPGP et l'AEUMC, et ce avant de demander aux parlementaires de se prononcer sur l'AEUMC ».
Au gouvernement du Canada:
• D'indemniser de manière juste et entière tous les producteurs de lait et les producteurs sous gestion de l'offre, proportionnellement aux pertes de marchés et de revenus qu'ils subiront en raison de l'AECG, du PTPGP et de l'AEUMC;
• De maintenir à long terme des mécanismes de commercialisation des solides non gras efficaces et profitables et, d'indemniser les producteurs pour les impacts financiers négatifs découlant de ces mécanismes s'ils sont rendus moins efficaces par les accords commerciaux;
• De minimiser les impacts négatifs des importations additionnelles
- en ciblant des utilisations moins dommageables dans l'attribution des contingents tarifaires, bien réparties dans le temps et dans l'espace;
- en instaurant des règles d'étiquetage obligatoires indiquant l'origine de tous les ingrédients des produits laitiers afin de permettre un choix éclairé aux consommateurs;
• De préparer et d'adopter, en consultation avec les représentants des producteurs et de l'industrie, une politique à long terme de développement du secteur laitier et d'exclure à l'avenir les secteurs sous gestion de l'offre de toute nouvelle négociation commerciale.
Et au gouvernement du Québec:
• D'exercer son leadership auprès du gouvernement fédéral afin qu'il développe et mette en œuvre l'ensemble des mesures auxquelles la présente résolution fait référence;
• D'exercer tous les recours politiques et légaux à sa disposition pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements à la hauteur des attentes des producteurs.

Promotion et publicité

En 2018, les objectifs visant l'augmentation de la consommation de lait et de produits laitiers ont été appuyés en région par le biais du budget de promotion du conseil régional.

En région, le Comité dispose d'un budget versé à même les prélevés des producteurs. Ils ont donc un retour direct en région. Le but des activités régionales est de promouvoir le lait et les produits laitiers dans différentes occasions.

Le comité suit une politique de commandite.

LES ACTIVITÉS RÉGIONALES

Dans le cadre de l'utilisation du budget régulier, la région a commandité des produits laitiers pour différentes activités régionales.

Vins et fromages

Les Producteurs de lait de la Mauricie ont également commandité trois activités d'envergure :

- Vins et fromages – Agricultrices de la Mauricie
- Dégustation Vins et fromages – Fondation Santé MRC Maskinongé
- Gala Gens de terre et saveurs

Paniers de Noël

Le 14 décembre 2018, les producteurs de la Mauricie perpétuent la tradition instaurée il y a plusieurs années en remettant des dons aux plus démunis de notre région. Les Producteurs de lait de la Mauricie ont remis aux divers organismes une quantité de 1 024 litres de lait. Les Producteurs de lait de la Mauricie, Les Éleveurs de porcs de la Mauricie, les Producteurs de bovins de la Mauricie, le Syndicat des producteurs acéricoles de la Mauricie ainsi que la fédération régionale ont participé, le 14 décembre, au partage de denrées alimentaires à une dizaine d'organismes bénéficiaires. Les dons totalisent 12 000 $, soit le plus gros montant remis à cette occasion. Ce montant inclut également un don de 3 500 $ des Éleveurs de volailles de la Mauricie-Centre-du-Québec remis plus tôt en décembre. Conjointement à l'activité de remise de dons, les Éleveurs de porcs de la Mauricie (EPM) et du Centre-du-Québec (EPMCQ) ont annoncé une contribution de 12 500 $ sur une période de cinq ans à l'organisme Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

MOIS DE L'ALIMENTATION

De façon générale, les événements scolaires sont prioritaires et particulièrement pendant le mois de l'alimentation (mars). Une implication est également faite lors de différents événements sportifs et culturels.

La collaboration avec la commission scolaire de l'Énergie et de Chemin du Roy s'est poursuivie en 2018, les Producteurs de lait de la Mauricie ont commandité des produits laitiers aux écoles de ces commissions scolaires. La commandite étant conditionnelle à ce qu'une activité éducative nutritionnelle soit organisée pour les élèves.

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Commission scolaire de l'Énergie

Voici le bilan des dernières années depuis l'instauration de ce partenariat avec les commissions scolaires :

TABLEAU 31 MOIS DE L'ALIMENTATION

Année	Nb Écoles	Nb élèves	$	Ratio $/élève
Commission scolaire Chemin-du-Roy				
2018	35	8 040	5 932,30	0,74
2017	29	6 021	3 139,31	0,52
2016	42	8 416	4 235,20	0,50
2015	51	9 760	4 848,38	0,50
2014	54	13 285	8 751,47	0,66
2013	32	9 104	5 418,60	0,60
2012	55	15 954	7 952,00	0,50
2011	47	15 376	8 397,57 $	0,55
2010	45	11 397	6 082,21 $	0,53
Commission scolaire de l'Énergie				
2018	26	5 905	4 442,46	0,75
2017	23	4 096	3 140,43 $	0,77
2016	26	6 074	4 451,90$	0,73
2015	26	5 161	3 574,37 $	0,69
2014	19	4 822	3 072,65 $	0,64
2013	21	4 101	3 162,11 $	0,77
2012	21	5 568	3 149,57 $	0,57
2011	25	5 920	3 523,40 $	0,60
2010	27	6 255	3 615, 23 $	0,58

CAMPS DE JOUR

TABLEAU 32 BILAN GLOBAL DES CAMPS DE JOUR 2018

Nombre total d'ateliers	Moyenne d'enfants/atelier	Nombre de camps de jour visités	Moyenne d'ateliers/jour
45	18	19	2,5

TABLEAU 33 NOMBRE D'ENFANTS RENCONTRÉS (PAR GROUPE D'ÂGE)

Groupes d'âge	Pourcentage d'enfants par groupe d'âge
4 à 7 ans	26 %
8 à 9 ans	42 %
10 à 12 ans	32 %
Total d'enfants rencontrés	799

FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE

Des produits laitiers étaient offerts sur le site et de la visibilité a été négociée entre Les Producteurs de lait du Québec et l'organisation du Festival Western.

FESTIVAL DE LA GALETTE DE SARRASIN DE LOUISEVILLE

En 2018 s'est tenue la première représentation des producteurs de lait lors du Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville.

AUTRES ACTIVITÉS PROVINCIALES EN RÉGION

- **Tournoi de Hockey**

Les producteurs de lait du Québec exigent que seul le lait soit consommé dans les vestiaires après les parties de hockey. La visibilité du commanditaire est exigée durant les joutes. Voici les tournois commandités :

♦ Tournoi provincial A.P.B.M. de Saint-Tite	♦ Tournoi Bantam de Trois-Rivières
♦ Tournoi Atome Desjardins de Shawinigan	♦ Tournoi provincial Atome de Louiseville
♦ Championnats régionaux hockey Mauricie (St-Boniface)	♦ Festival Pré-Novice MAGH de St-Boniface
♦ Tournoi provincial Pee-Wee de Shawinigan (Grand-Mère)	♦ Tournoi Atome Ste-Anne-de-la-Pérade
♦ Tournoi provincial Novice de Shawinigan	

CONSOMMATION DES PRODUITS

TABLEAU 34 CONSOMMATION PER CAPITA DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SOUS-PRODUITS DU LAIT AU CANADA

	BEURRE		FROMAGE CHEDDAR		FROMAGES DE SPÉCIALITÉ		YOGOURT		CRÈME GLACÉE		LAIT GLACÉ		POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ	
	(KG/ HAB)	INDICE[1]	(KG/ HAB)	INDICE[1]	(KG/HAB)	INDICE[1]	(L/ HAB)	INDICE[1]	(L/ HAB)	INDICE[1]	(L/ HAB)	INDICE[1]	(KG/ HAB)	INDICE[1]
1986	**3,81**	**100,0**	**2,61**	**100,0**	**4,37**	**100,0**	**2,69**	**100,0**	**12,19**	**100,0**	**1,26**	**100,0**	**1,71**	**100,0**
1998	2,88	75,6	3,16	121,1	6,34	145,1	3,46	128,6	10,18	83,5	1,97	156,3	1,13	66,1
1999	2,83	74,3	3,28	125,7	6,22	142,3	4,05	150,6	10,02	82,2	1,86	147,6	1,37	80,1
2000	2,75	72,2	3,17	121,5	6,56	150,1	4,59	170,6	8,62	70,7	2,09	165,9	0,95	55,6
2001	2,81	73,8	3,13	119,9	6,28	143,7	4,88	181,4	9,22	75,6	2,23	177,0	1,10	64,3
2002	2,89	75,9	3,10	118,8	6,45	147,6	5,39	200,4	9,49	77,9	2,17	172,2	1,19	69,6
2003	2,89	75,9	3,13	119,9	6,40	146,5	5,86	217,8	8,77	71,9	2,06	163,5	1,30	76,0
2004	3,03	79,5	3,09	118,4	6,72	153,8	6,31	234,6	8,41	69,0	1,96	155,6	1,09	63,7
2005	2,79	73,2	3,26	124,9	6,57	150,3	6,77	251,7	8,85	72,6	1,84	146,0	1,02	59,6
2006	2,70	70,9	3,40	130,3	6,57	150,3	7,21	268,0	9,21	75,6	1,69	134,1	1,10	64,3
2007	2,59	68,0	3,04	116,5	7,05	161,3	7,40	275,1	8,02	65,8	1,65	131,0	1,32	77,2
2008	2,62	68,8	3,22	123,4	7,07	161,8	7,92	294,4	6,89	56,5	1,72	136,5	1,36	79,5
2009	2,67	70,1	3,31	126,8	7,02	160,6	8,04	298,9	5,53	45,4	1,64	130,2	1,33	77,8
2010	2,69	70,6	3,42	131,0	6,88	157,4	8,56	318,2	5,54	45,4	2,24	177,8	0,91	53,2
2011	2,84	74,5	3,30	126,4	7,08	162,0	9,38	348,7	5,19	42,6	2,89	229,4	1,03	60,2
2012	2,79	73,2	3,14	120,3	7,05	161,3	10,13	376,6	5,00	41,0	2,82	223,8	0,92	53,8
2013	2,63	69,0	3,31	126,8	6,78	155,1	9,88	367,3	4,42	36,3	2,80	222,2	0,83	48,5
2014	2,71	71,1	3,30	126,4	7,16	163,8	9,79	363,9	5,15	42,2	2,70	214,3	0,69	40,4
2015	2,67	70,1	3,21	123,0	7,27	166,4	10,95	407,1	4,44	36,4	3,01	238,9	0,81	47,4
2016	3,13	82,2	3,53	135,2	7,88	180,3	10,76	400,0	4,27	35,0	3,02	239,7	0,74	43,3
2017	3,14	82,4	3,49	133,7	7,96	182,2	9,96	370,3	3,88	31,8	3,17	251,6	0,46	26,9

[1] L'année de référence est 1986 (indice = 100)

TABLEAU 35 VENTES DE PRODUITS LAITIERS AU DÉTAIL (P5)

12 derniers mois	Minimum	Maximun	5 janvier 2019
Lait de consommation	-2,1 %	-1,7 %	-2,1 %
Crème	+4,2 %	+5,9 %	+5,8 %
Yogourt total	-0,7 %	+0,7 %	-0,7 %
Fromage total	+2,9 %	+3,9 %	+3,8 %
Crème glacée	-3,1 %	+7,4 %	+7,4 %
Beurre	+1,5 %	+5,2 %	+2,0 %

Formation, information et informatisation

INFORMATION

Le Conseil régional est la plaque tournante régionale de toutes les informations et demandes de services des producteurs de lait dans les secteurs d'activité liés aux Producteurs de lait du Québec, aux Producteurs laitiers du Canada et aux autres organismes apparents.

Les administrateurs ont été responsables de l'organisation de plusieurs réunions au courant de l'année.

La présence d'administrateurs répartis sur le territoire du Conseil régional assure des sources d'information situées à proximité des producteurs et des productrices.

FORMATION

Les nouveaux administrateurs sont invités à participer à une session de formation pour bien connaître le fonctionnement de notre organisation collective de façon à rendre plus efficaces leurs interventions.

FORMATION NOUVEAUX PRODUCTEURS

Au cours de l'année 2018, aucune formation pour les nouveaux producteurs ne s'est tenue. Cependant, une formation est prévue en 2019 pour ces nouveaux producteurs.

Cette formation est obligatoire selon l'article 51 alinéa 3 e) de la section XIV du Règlement sur les quotas des producteurs de lait.

Le secrétaire participe aussi à des rencontres provinciales organisées par les Producteurs de lait du Québec ou d'autres organismes en lien avec le secteur laitier pour rester informé de l'évolution du secteur.

INFORMATISATION

Les réponses aux membres sur leur dossier individuel ou l'élaboration de rapports statistiques ainsi que la circulation rapide de l'information sont facilitées depuis la mise en place du réseau laitier des Producteurs de lait du Québec par le biais d'un système « Intranet » réservé exclusivement aux conseils régionaux.

Les producteurs « branchés » peuvent consulter leur dossier aux Producteurs de lait du Québec via le site : **https://www.lait.qc.ca**

Un mot de passe personnel est essentiel pour consulter leur dossier. Pour ceux qui désirent le connaître, n'hésitez pas à communiquer au bureau du conseil régional.

Découvrez les produits laitiers, des recettes, des astuces et d'autres informations au www.lafamilledulait.com.

Un site Internet spécialisé est quant à lui disponible au grand public. On peut y accéder à l'adresse **http://lait.org**.

L'activité physique et le lait au chocolat un duo imbattable! Plus d'information au **www.laitauchocolat.com**.

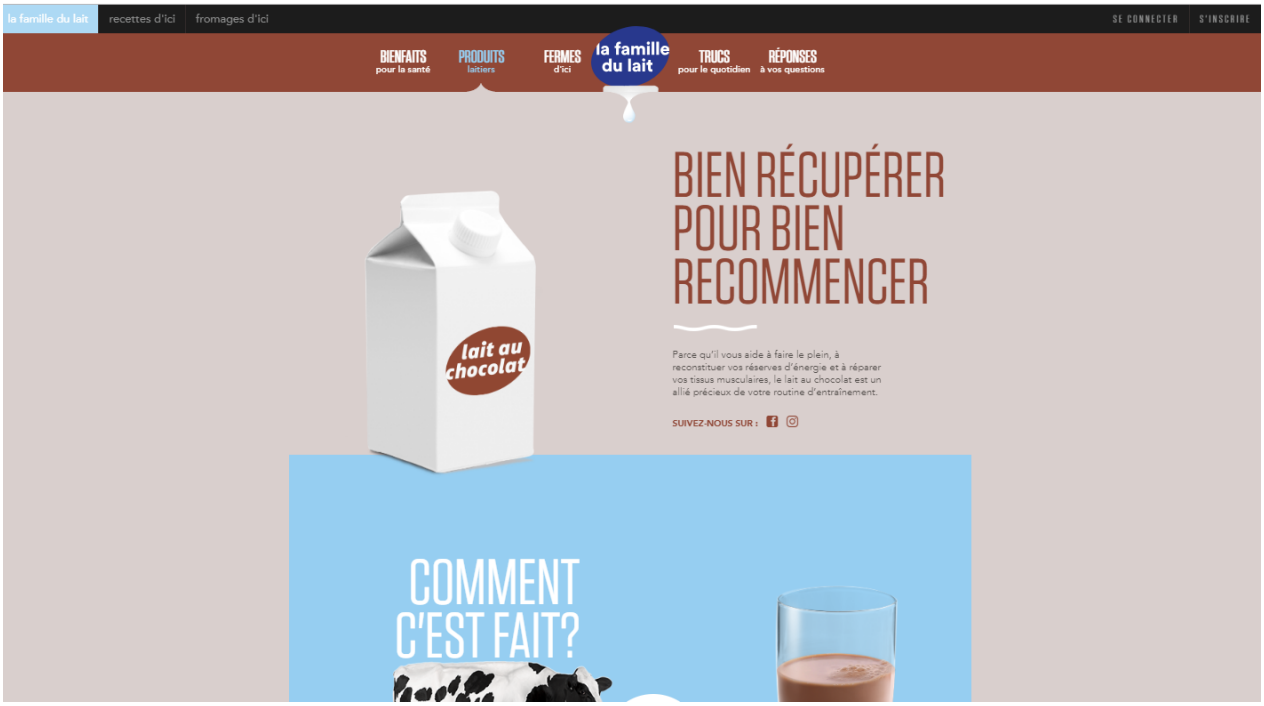

Le site Internet de la Fédération de l'UPA de la Mauricie est aussi disponible. Vous pouvez obtenir des informations de base au **www.mauricie.upa.qc.ca**

Services régionaux

M. Réjean Gervais agit à titre de responsable de l'information des dossiers techniques et professionnels au service des producteurs de lait de la Mauricie. Il voit, entre autres, aux dossiers reliés à sa fonction de secrétaire-trésorier du groupe de la Mauricie en plus d'être le répondant régional sur les dossiers qui touchent :

- le transfert de ferme;
- les transactions de quota;
- le transport du lait;
- les paies de lait;
- le programme Proaction;
- la réglementation;
- la promotion régionale;
- les programmes d'aide à la relève et de démarrage.

Un rôle accru avec les partenaires du milieu, pour les informer dans leur travail auprès des agriculteurs, s'est poursuivi. Des rencontres avec les responsables du secteur financier (caisse, banque, Financement agricole Canada, La Financière agricole du Québec, etc.) ou des services à la ferme (vétérinaire, agronome, technologiste, agent de Valacta) visent à mieux faire comprendre l'environnement changeant dans lequel doivent évoluer les producteurs laitiers.

À plusieurs reprises, les employés permanents doivent agir en région comme mandataires pour les producteurs de lait du Québec pour des évaluations techniques à la ferme ou en usine. Ils sont aussi appelés à arbitrer et faire rapport de situations conflictuelles dans différents secteurs comme le transport du lait ou l'application des normes du règlement sur la salubrité.

Mme Julie Ayotte a quitté la Fédération régionale au cours de l'année 2018. Depuis le 1er octobre 2018, madame Marilyn Grimard occupe le poste. Elle assure, entre autres, la préparation des dossiers, la conception des documents et l'administration régulière. De plus, elle est responsable du suivi des activités de commandite acceptées par le Comité.

ANNEXE I – AVIS DE CONVOCATION

Les Producteurs de lait de la Mauricie

Trois-Rivières, le 14 février 2019

À tous les producteurs et productrices de lait membres des Producteurs de lait du Québec pour le groupe de la Mauricie et/ou du groupe au Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Objet : Assemblée générale annuelle (AGA)

Madame,
Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'AGA des membres des Producteurs de lait du Québec pour le groupe de la Mauricie et des producteurs en groupe pour la nomination des délégués pour l'assemblée du Plan conjoint (1980) des Producteurs de lait du Québec.

Ces assemblées se tiendront successivement à la date, l'heure et l'endroit suivants :

DATE : Le 1er mars 2019

HEURE : Début de l'assemblée à compter de 10 h (Inscription à 9 h 30)

ENDROIT : **Club de golf Métabéroutin**

Les principaux sujets à l'ordre du jour seront :

- Rapport d'activité 2018;
- Message du président;
- Élection des administrateurs sortants;
- Allocution du représentant des Producteurs de lait du Québec;
- Bilan de « Lait-rencontres » et études de résolutions concernant, entre autres, le programme d'aide à la relève et les tolérances.
- Proposition d'ajout d'un administrateur « Relève » au conseil régional de la Mauricie.

Convaincus de votre intérêt à participer aux orientations de votre organisation collective, nous serons heureux de vous accueillir à cette rencontre et d'ici là, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Réjean Gervais
Directeur des services laitiers

RG/mg

DROIT DE VOTE : Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée des Producteurs de lait de la Mauricie doivent avoir dûment signé leur bulletin d'adhésion et que leur fondé de pouvoir est en règle. N'hésitez pas à contacter Mme Carol-Ann Côté pour faire les changements appropriés au 819 378-4033, poste 244 avant le 27 février 2019.

ANNEXE II – ORDRE DU JOUR

9 H 30 **INSCRIPTION**

10 H **DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

01. Ouverture de l'assemblée
02. Adoption de l'avis de convocation
03. Adoption du projet d'ordre du jour
04. Procédures des assemblées délibérantes
05. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018
06. Rapport des activités du Conseil régional
07. Message du président régional, M. Pierre Lampron
08. Proposition de modification de la composition du conseil régional
09. Élections des administrateurs sortants
10. Nomination des délégués
11. Concours Lait'xcellent
12. Message du représentant de la Fédération de l'UPA de la Mauricie

AJOURNEMENT POUR LE REPAS

13. Le guide alimentaire canadien par madame Isabelle Neiderer, directrice nutrition et recherche des Producteurs laitiers du Canada
14. Production et marché par Genevieve Rainville
15. Message du représentant des Producteurs de lait du Québec, M. Daniel Gobeil
16. Rapport des consultations et cahier des résolutions
17. Normes de qualité
18. Divers
    - 18.1 _____
    - 18.2 _____
    - 18.3 _____
19. Levée de l'assemblée

ANNEXE 1 – PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU SYNDICAT (a. 12)

1. Le droit de parole

Le rôle du président d'assemblée

- Le président seul peut accorder le droit de parole.
- Le président s'assure que l'on ne discute que d'une seule question à la fois.
- Le président ne participe pas au débat sauf pour fournir des explications utiles à la compréhension de la proposition à l'étude.

Le rôle de l'intervenant

- L'intervenant doit s'adresser au président. Il doit utiliser un langage respectueux et éviter les procès d'intention.
- Ses propos doivent être pertinents à la question à l'étude et éviter les répétitions.

La durée de son intervention ne doit pas dépasser deux minutes.

Rappel à l'ordre

- Dès qu'une irrégularité survient, et après avoir obtenu la parole du président, un délégué peut lui demander de faire respecter la présente procédure d'assemblée.
- Si le président juge que l'intervention est fondée, il doit veiller à régulariser la situation. D'autre part, plutôt que d'en décider lui-même, le président peut mettre la
- question en débat ou demander aux délégués de se prononcer sur sa pertinence.

2. Les résolutions

- Le cahier des résolutions comprend l'essence des résolutions adoptées aux assemblées annuelles des groupes régionaux et d'intérêt pour l'ensemble des productrices et producteurs de lait.
- Le syndicat peut recevoir de la part des conseils régionaux d'autres résolutions qui ne peuvent être des amendements aux résolutions déjà au cahier. Lorsque l'assemblée se tient sur un jour, ces résolutions doivent être reçues au plus tard à 12 h le jour de l'assemblée. Lorsque l'assemblée se tient sur plus d'un jour, ces résolutions doivent être reçues au plus tard à 17 h le premier jour de l'assemblée.
- Sont non recevables les résolutions ayant été rejetées lors de l'assemblée annuelle du groupe régional.
- Chaque résolution contenue au cahier des résolutions, de même que celles acceptées en vertu du point 2 des présentes procédures d'assemblée, fait tout d'abord l'objet d'une lecture. avant d'être soumise au débat par le président à titre de proposition principale.
  - ✓ Une fois soumise au débat, la proposition devient propriété de l'assemblée et elle ne peut être retirée sans le consentement de cette assemblée.
  - ✓ Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Si elle le désire, la personne qui appuie prendra ensuite la parole, suivie des autres participants selon l'ordre d'arrivée aux différents micros. Chaque participant a le droit à une intervention n'excédant pas deux minutes par sujet de discussion. On entend par sujet de discussion la proposition, l'amendement et le sous-amendement. À la fin du débat, le proposant se voit offrir une dernière intervention dans laquelle il doit résumer ses arguments.
  - ✓ Lors du débat, un délégué peut, s'il est appuyé, soumettre un amendement à la proposition principale. S'il est jugé recevable par le président, le débat sur la proposition principale cesse pour porter exclusivement sur l'amendement.

- ✓ Pour être recevable, un amendement doit être conforme aux règlements, aux décisions déjà prises et être utile (il serait inutile si son adoption équivalait à un rejet de la proposition principale).
- ✓ Un amendement peut servir à insérer, supprimer ou remplacer un ou plusieurs mots ou phrases de la proposition principale.
- ✓ De la même manière, un délégué peut, s'il est appuyé, soumettre un sous amendement à l'amendement. Toujours s'il est jugé recevable, la discussion sur l'amendement cesse et se porte exclusivement sur le sous-amendement.
- ✓ Le sous-amendement est soumis aux mêmes règles que l'amendement, mais il ne peut en aucun temps être amendé.

3. Le vote

- Lorsque plus personne ne demande la parole, le débat est terminé et le président demande lecture de la proposition et appelle le vote.
- Le président ne peut mettre aux voix qu'une seule proposition à la fois. Sur proposition dûment appuyée, un membre peut mettre fin au débat sur la proposition en demandant qu'elle soit mise aux voix. Le président demande alors aux membres de se prononcer et, sur approbation d'une majorité d'entre eux, il met fin au débat sur la proposition à l'étude et la soumet immédiatement aux voix. En aucun temps, telle demande peut faire suite à une intervention de la part dudit membre.
- Si le vote se prend à main levée, le président demande successivement que lèvent la main les membres qui votent pour la proposition et ceux qui votent contre. Les abstentions n'empêchent pas le vote unanime.

Les Producteurs de lait de la Mauricie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET DU GROUPE AU PLAN CONJOINT
2 mars 2018

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec pour le groupe de la Mauricie et/ou du groupe au Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec tenue le 2 mars 2018, à compter de 10 h, au Club de golf Métabéroutin.

INSCRIPTION

Quarante-trois personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont trente-sept producteurs.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Comité régional, M. Pierre Lampron, souhaite la bienvenue aux producteurs et productrices présents et commence la rencontre.

M. Réjean Gervais agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Invités :

- M. Bruno Letendre, président, Les Producteurs de lait du Québec (PLQ);
- M. Sébastien Locat, adjoint à la direction générale des PLQ;
- M. René Perreault, vice-président, Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM).

M. Lampron procède à l'ouverture de la rencontre.

02. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

À la demande du président, le secrétaire fait la lecture de l'avis de convocation daté du 16 février 2018.

Sur la proposition de M. Martin Lamy appuyée par M. Mathieu Chartier, on adopte à l'unanimité l'avis de convocation tel que présenté.

03. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

À la suite de la lecture du projet d'ordre du jour par le secrétaire, sur la proposition de M. Danny Lessard appuyée par M. Guy Héroux, on adopte à l'unanimité le projet d'ordre du jour.

04. PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Les procédures des assemblées délibérantes sont adoptées sans lecture. Ils sont inclus au règlement général des Producteurs de lait du Québec.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

À la demande du président, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'AGA des PLM tenue le 3 mars 2017. Sur la proposition de M. Martin Lacerte appuyée par M. Daniel Lamy, le procès-verbal tel que présenté est adopté à l'unanimité.

06. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ RÉGIONAL

Le président explique que l'on revient à une présentation plus habituelle du rapport d'activité. Le secrétaire présente le rapport des activités du conseil régional pour 2017. Les différents points sont :

- Le conseil régional;
- Les grands dossiers de 2017;
- L'économie;
- Contingentement et programmes;
- Approvisionnement et transport;
- Proaction;
- National et international;
- Promotion et publicité;
- Formation, information et informatisation;
- Services régionaux.

Le rapport d'activité est proposé pour adoption par M. Danny Lessard, il est appuyé par M. René Perreault et c'est unanime.

07. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mme Hélène Champagne, 1re vice-présidente du Comité régional, invite le président, M. Pierre Lampron à livrer son message.

M. Lampron salue les productrices et les producteurs présents et remercie les administrateurs pour leur travail tout au long de l'année.

Il n'y a pas d'année vraiment tranquille et les défis sont toujours présents. Siégeant déjà au PLC comme membre, il avait déjà bien conscience que la mise en marché du lait (les conventions de mise en marché et le transport), c'est dans les provinces que ça se passe. Les marchés sont en croissance, le prix stagne ou diminue, il y a plus de lait à transporter et à transformer.

En région, on voit aussi des défis. En Mauricie, le quota et le nombre de fermes diminuent, et ce, pour toutes sortes de raisons. Certains investissent, d'autres noms. Nous avons un système collectif, mais il y a de très nombreuses décisions individuelles.

Nous ajustons le droit de produire en fonctions des marchés, la production suit et semble rejoindre ces marchés. On applique la « stratégie des ingrédients » et on entend parler de projets et de « lait pour la croissance ». Certains producteurs et provinces ont des vues différentes entre prix et volume.

Du côté international, de nombreuses ententes et de nombreuses négociations (ALENA, AECG et PTPGP). Il précise que ce n'est pas « toujours » à cause de la gestion de l'offre que les négociations sont, ou semble être difficile. Plusieurs demandes des États-Unis ne changeraient pas grand-chose aux résultats, mais pour leur apparence, c'est important.

Dans les différentes ententes, c'est à peu près toutes les mêmes personnes que l'on rencontre. Avec les prochaines élections au Mexique, il y a souvent de grands changements dans le personnel et les négociations seront assurément plus difficiles ou retardées.

Il termine en disant que les négociations influenceront tous les producteurs, du Canada, du Québec et de la Mauricie.

Il constate que dans ce dossier, il y a une bonne équipe au Canada : les gouvernements, les transformateurs et les productions sous gestion de l'offre.

La production laitière crée de l'économie, des investissements et a un impact très positif sur la société, continuons de travailler ensemble.

08. <u>ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS SORTANTS</u>

Le président du Conseil régional, M. Pierre Lampron, demande de désigner un président et un secrétaire d'élections. Sur la proposition de M. Danny Lessard appuyée par M. Pierre Guévin, il est unanimement résolu de désigner respectivement MM. Bruno Letendre et Réjean Gervais, respectivement président et secrétaire d'élections. Mme Julie Ayotte et M. Sébastien Locat sont également proposés comme scrutateurs.

M. Letendre prend place et sur la proposition de M. Danny Lessard appuyée par M. Pierre Guévin, l'ouverture des élections est unanimement approuvée.

Secteur Les Chenaux / Trois-Rivières / Shawinigan – Poste 1

Le président des élections demande des propositions pour le secteur Les Chenaux / Trois-Rivières / Shawinigan – poste 1. Sur la proposition de M. René Perreault appuyée par M. Mathieu Chartier, Mme Hélène Champagne est mise en candidature. N'ayant aucune autre candidature et Mme Hélène Champagne acceptant sa nomination, elle est déclarée élue.

Secteur Maskinongé – Poste 2

M. Letendre demande des propositions pour le secteur Maskinongé – poste 2. Sur la proposition de M. Alain Gélinas appuyée par M. Martin Lacerte, M. Pierre Lampron est mis en candidature. N'ayant aucune autre candidature et M. Pierre Lampron acceptant sa nomination, il est déclaré élu.

Secteur Maskinongé – Poste 4

M. Letendre demande des propositions pour le secteur Maskinongé – poste 4. Sur la proposition de M. Alain Deschênes appuyée par M. Jacques Auger, M. Danny Lessard est mis en candidature. N'ayant aucune autre candidature et M. Danny Lessard acceptant sa nomination, il est déclaré élu.

La fermeture des élections est proposée par Mme Hélène Champagne et elle est appuyée de M. Daniel Lamy.

M. Pierre Lampron reprend la présidence de l'assemblée et félicite les administrateurs élus.

09. <u>NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT PROVINCIAL ET AU PLAN CONJOINT</u>

Le président explique que nous pouvons désigner six délégués. Le conseil régional est composé de sept administrateurs. M. Lampron suggère que les administrateurs soient désignés comme délégués et que ceux-ci désignent entre eux un substitut. Sur proposition de M. Jean-Félix Morin-Nolet appuyée de M. Yves Cloutier, il est unanimement résolu de désigner le conseil d'administration comme délégué aux Producteurs de lait du Québec et

que le conseil régional désigne parmi eux (Madame Hélène Champagne ainsi que Messieurs Yves Lamy, François Gervais, Alain Deschênes, Mathieu Chartier et Danny Lessard) un substitut. Le président est d'office délégué.

M. Pierre Lampron demande que deux autres substituts soient désignés, idéalement un du côté est du Saint-Maurice et un du côté ouest.

Secteur Ouest Sur la proposition de M. Danny Lessard appuyée par M. Yves Cloutier, M. Alain Gélinas est mis en candidature. N'ayant aucune autre candidature et M. Gélinas acceptant sa nomination, il est nommé délégué-substitut.

Secteur Est Sur la proposition de Mme Hélène Champagne appuyée par M. Luc Duchesne, M. Sylvain Cossette est mis en candidature. N'ayant aucune autre candidature et M. Sylvain Cossette ayant fait savoir qu'il acceptait sa nomination, il est nommé délégué-substitut.

10. CONCOURS LAIT'XCELLENT

M. Lampron invite M. Réjean Gervais à présenter le concours et à désigner les gagnants.

Pour une question de confidentialité, les producteurs qui ont les meilleurs résultats et qui se positionnent de la 10e à la 4e place ne sont plus inscrits dans le rapport, mais seront nommés. Le certificat Or, accompagné du trophée Lait'Xcellent, ainsi que les certificats Argent et Bronze sont remis pour les 1er, 2e et 3e meilleurs dossiers.

- Certificat Or et trophée Lait'Xcellent : Ferme Fertilys inc.
- Certificat Argent : Ferme Y. Lampron et fils inc.
- Certificat Bronze : Ferme Jamalait inc.

11. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE

M. Lampron invite M. René Perreault, de la Fédération régionale, à nous dire quelques mots.

M. Perreault remercie les Producteurs de lait de leur invitation.

M. Perreault aborde plusieurs sujets dont l'ALENA, la réforme du crédit de taxe foncière, les budgets provincial et fédéral. Concernant le provincial et la fiscalité, M. Perreault mentionne que nous devrons, fort probablement, montrer clairement notre insatisfaction.

Il poursuit sur le dossier de la gestion des pesticides (glyphosate et néonicotinoïde), des lois municipales qui donnent plus de pouvoir aux municipalités et diminue les compétences de la CPTAQ.

Il parle également de bande riveraine et du lac St-Pierre.

Il aborde les questions du plan quinquennal de financement de l'UPA et des consultations qui viendront, du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de la campagne de promotion «Faites partie de la recette», de formation agricole et de Sécurijour.
L'assemblée annuelle de la Fédération régionale se tiendra le 18 mars.

Il mentionne quelques services de la FUPAM dont l'expansion du SCF Inc.

M. Lampron remercie M. Perreault.

AJOURNEMENT

Sur la proposition de M. Yves Cloutier appuyée par M. Yves Lamy, on ajourne l'assemblée pour le dîner. Le tout est adopté à l'unanimité.

RÉOUVERTURE

Sur la proposition de Mme Caroline Dubois appuyée par Mme Hélène Champagne, on procède à la réouverture de l'assemblée. Le tout est adopté à l'unanimité.

10. CONFÉRENCE : ANTIBIORÉSISTANCE

M. Lampron fait la présentation de M. Yves Caron, médecin vétérinaire à la clinique vétérinaire de St-Tite.

Pour illustrer son propos, M. Caron indique que le plus récent mécanisme d'action d'un antibiotique a été découvert en 1978. Ce qui démontre clairement que l'on doit se soucier de l'utilisation des antibiotiques.

Les différentes parties de sa présentation sont quelques notions de base concernant les antibiotiques et résistance aux antibiotiques ainsi que :

1) techniques et modalités d'injection
2) Antibiotiques en santé du pis: changer nos vieilles habitudes
3) Autres sphères où agir judicieusement : maladies respiratoires / diarrhée / maladies utérines / maladies myoarthrosquelettiques

Les personnes présentes adressent plusieurs questions à M. Caron et M. Lampron le remercie.

12. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Pendant l'heure du dîner, le CA a procédé à l'élection du conseil de direction du Comité régional. M. Lampron demande à M. Letendre de le présenter.

Voici donc la composition du conseil de direction 2018 du Comité régional :

À la présidence, M. Pierre Lampron;

À la 1re vice-présidence, M. Yves Lamy;

À la 2e vice-présidence, Mme Hélène Champagne.

M. Letendre remercie les membres des Producteurs de lait de la Mauricie de leur invitation.

Plusieurs sujets ont déjà été abordés par le message du président régional ainsi que dans le rapport d'activité. Il souhaite en aborder quelques dossiers.

Concernant l'accord économique de commerce global (AECG), nous devons ouvrir nos portes, mais nous avons profité très peu de l'ouverture, pour le Canada.

Les surplus structurels : il y en a toujours beaucoup. Nous avons des défis à placer le lait pendant qu'on est en croissance des marchés. La production de lait est présente.

Concernant le guide alimentaire canadien, on se voit menacer de voir la catégorie des produits laitiers s'en faire exclure. Le projet de modifier les règles d'étiquetage pourrait aussi défavoriser les produits laitiers.

M. Letendre parle aussi des programmes d'investissements, qui sont inadéquats et insuffisants. Il rapporte des commentaires de producteurs qui se sont vu dire que le dossier était en attente même s'il avait été envoyé à 10 h 01, quand l'ouverture était pour 10 h.

Il aborde la question de différents projets d'investissement important, principalement en Ontario et de ce qu'on peut appeler, le lait pour la croissance, qui devrait être géré par la Commission canadienne du lait.

Le prix du lait et ses variations, il l'a vit comme tous les producteurs. Il fait aussi référence aux variations de différents prix des aliments, qui ne sont pas toujours en lien avec les prix reçus à la ferme.

Le prix du lait. Il s'agit d'un dossier difficile depuis les deux dernières années. Il parle des marchés, des contextes canadiens et mondiaux. De là l'importance de gérer la production au niveau canadien.

Il aborde la question de la fixation du prix au consommateur et fait état de ses réflexions.

Concernant le lait diafiltré, l'entente producteurs-transformateurs donne un prétexte aux élus canadiens pour ne rien faire, mais ce dossier n'est toujours pas réglé. Le message provenant des producteurs est unanime au Canada pour que ce dossier se règle.

M. Letendre répond à quelques questions.

13. RAPPORT DES CONSULTATIONS ET CAHIER DES RÉSOLUTIONS

À la demande du président, le secrétaire résume les résultats de la consultation effectuée en début d'année.

La résolution suivante a été mise à l'étude sur proposition de M. Yves Lamy appuyée de M. Danny Lessard et a été rejetée unanimement.

Résolution rejetée

OBJET : POLITIQUE DE QUOTA – FUSIONS PARTIELLES

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec (PLQ) a mandaté les PLQ pour développer une démarche de consultation au niveau des producteurs afin de mieux cerner leurs aspirations et attentes comme environnement d'affaires lié à leurs politiques de quota;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale demandait aussi de documenter certaines options de mesures de politiques de quotas évoquées dans le cadre des assemblées annuelles régionales, notamment les fusions partielles;

CONSIDÉRANT que les PLQ ont réalisé cette démarche du printemps 2017 à l'hiver 2018, notamment par la réalisation d'un sondage auprès des producteurs, de rencontres d'intervenants, du travail d'un comité interne, d'une réflexion des délégués et de la consultation des producteurs en assemblées régionales de secteurs sur les recommandations du comité;

CONSIDÉRANT que sur la question des fusions partielles, les résultats de la consultation n'ont pas permis de dégager un large consensus en faveur de cette politique ni de clore le débat;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de croissance des marchés rend moins aiguë la rareté de quota sur le SCVQ et pourrait permettre d'offrir aux producteurs un outil additionnel pour réaliser des projets de croissance avec de plus grandes infrastructures par les fusions partielles;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de permettre aux instances des Producteurs de lait du Québec de débattre cette proposition et de prendre position;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA MAURICIE DEMANDE AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC :

- De proposer une nouvelle politique, en concertation avec nos partenaires de P5, afin de permettre aux entreprises de toutes tailles de réaliser des projets de croissance *par l'entremise* de fusions partielles, selon les modalités suivantes :

  - De ne poser aucune limite de taille, avant ou après fusion;
  - De ne permettre les fusions partielles que dans les limites d'une MRC, sauf en Abitibi-Témiscamingue et en Gaspésie, où la limite serait la région entière;
  - De ne permettre à une entreprise de se prévaloir de la fusion partielle qu'une fois tous les 10 ans;
  - D'exclure du SCVQ, pour une période de 12 mois, une entreprise qui a réalisé une fusion partielle;
  - D'obliger la mise en vente sur le SCVQ de 50 % du plus petit des quotas fusionnés, si le résultat de la fusion après l'application du 50 % donne un quota de 75 kg de MG/jour et plus. Si le résultat de la fusion après coupure de 50 % donne un résultat inférieur à 75 kg, le plus petit entre une coupure de 25 % ou un résultat de 75 kg de MG/jour s'applique;
  - De suspendre pour six mois la possibilité de fusions partielles à la suite de trois mois consécutifs avec moins de 400 kilos de quota mis en vente sur le SCVQ.

Résolution rejetée unanimement.

La résolution suivante a été mise à l'étude sur proposition de Mme Hélène Champagne appuyée de M. Jean-Félix Morin et a été adoptée majoritairement.

OBJET : POLITIQUE DE QUOTA – PROGRAMMES D'AIDE À L'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec (PLQ) a mandaté les PLQ pour développer une démarche de consultation au niveau des producteurs afin de mieux cerner leurs aspirations et attentes comme environnement d'affaires lié à leurs politiques de quota;

CONSIDÉRANT que dans le cours de cette démarche, il est apparu que favoriser l'établissement d'une relève non apparentée sur des fermes existantes pourrait s'avérer plus viable que le programme d'aide au démarrage pour permettre l'accès à l'établissement en production laitière et le maintien en activité de fermes existantes;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de démarche en vue d'établir les grandes lignes d'un programme d'aide à l'établissement de la relève non apparentée, notamment en consultant divers intervenants, dont la Fédération de la relève agricole, et en proposant un projet pilote, a été soumise à la consultation des producteurs;

CONSIDÉRANT que lors de la consultation des producteurs dans les assemblées de secteurs, cette proposition n'a pas fait consensus;

CONSIDÉRANT que par ailleurs, plusieurs régions se sont dites ouvertes à discuter de l'amélioration des programmes existants d'aide à la relève et d'aide au démarrage;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'entreprendre des consultations auprès de différents groupes pour documenter les besoins et les enjeux et établir les grandes lignes de programmes d'aide à l'établissement en production laitière actualisé et amélioré;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA MAURICIE DEMANDE AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC :

- De mettre en branle un tel processus de réflexion et de consultation afin d'établir les grandes lignes de programmes d'aide à la relève et de démarrage améliorés;
- De soumettre des propositions pour consultation auprès des producteurs et orientation par les instances des PLQ;
- De faire le lien avec nos partenaires de P5.

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

La résolution suivante a été mise à l'étude sur proposition de Mme Hélène Champagne appuyée de M. Alain Deschênes et a été adoptée majoritairement.

OBJET : BACTÉRIE - PROTOCOLE

CONSIDÉRANT que les critères pour la qualité du lait, concernant la norme pour les bactéries établie à 121 000 CBI/ ml, inclus des pénalités allant même jusqu'à des arrêts de collecte;

CONSIDÉRANT le désir des producteurs à respecter la norme et à livrer du lait d'excellente qualité;

CONSIDÉRANT qu'il existe souvent des difficultés pour le producteur à obtenir un résultat de contrôle pour s'assurer que les mesures correctives apportées ont corrigé la situation;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA MAURICIE DEMANDE AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC :

- Que soit établi un plan de mesure corrective en vue d'obtenir rapidement un deuxième résultat pour qualifier un premier qui serait très élevé ou hors normes.

La résolution a été adoptée à la majorité.

La résolution suivante a été mise à l'étude sur proposition de M. Marc-Antoine Masson appuyée de M. Jean-Félix Morin-Nolet et a été adoptée unanimement.

OBJET : APPLICATION MOBILE- EXTRANET PRODUCTEUR

CONSIDÉRANT que l'extranet producteur contient une foule d'informations pour les producteurs de lait;

CONSIDÉRANT que l'extranet n'est pas conçu pour être facilement consulté sur un téléphone intelligent;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs reçoivent des avis (alertes) sur leur téléphone intelligent et l'ont souvent dans le cours de cette démarche;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET ADOPTÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA MAURICIE DEMANDE AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC :

- De développer une version extranet producteur adaptée au téléphone intelligent.

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

15. DIVERS

On discute des équipements pour la détection des antibiotiques, de l'entente avec Holstein Canada pour l'évaluation du volet Proaction (bien-être animal) et du service quant à la présence de tension parasite.

Mme Champagne rappelle l'importance de compléter le registre de sorties des bovins.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

Le président remercie chacun des membres de leur présence et pour les débats qui ont été faits.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés et sur la proposition de Mme Hélène Champagne appuyée par M. Alain Gélinas, on lève la séance à 15 h 45. Le tout est adopté à l'unanimité.

Pierre Lampron, président	Réjean Gervais, directeur des services laitiers

Les Producteurs de lait de la Mauricie
Charges
Exercice terminé au 31 décembre 2018

	Réel 2018 $	Budget (12 mois) 2018 $	Réel (12 mois) 2017 $
Exploitation			
Contrat de services	80 721,96	79 196,00	64 916,85
Déplacements et séjours	111,55	750,00	196,55
Expédition de document	1 363,65	1 200,00	1 276,91
Formation des nouveaux producteurs	0,00	850,00	842,43
Fournitures de bureau	969,51	1 500,00	1 365,32
Promotion de la profession agricole	806,26	1 055,00	1 100,00
Télécommunications	684,70	1 225,00	1 015,55
	84 657,63	85 776,00	70 713,61
Réunions des élus régionaux, délégués et membres			
Réunions (annexe)			
Jetons de présence	6 042,30	11 362,00	5 306,80
Frais de déplacement et de réunions	3 536,32	5 730,00	4 582,74
Charges sociales	1 002,97	577,00	663,45
	10 581,59	17 669,00	10 552,99
Assemblée annuelle régionale	2 921,76	3 136,00	2 566,39
Budget discrétionnaire	524,49	657,00	307,44
	14 027,84	21 462,00	13 426,82
Promotion			
Camp de jour	4 634,81	0,00	7 110,26
Charges sociales	0,00	0,00	111,89
Commandites	11 123,39	0,00	11 794,68
Dépenses recouvrées des Producteurs laitiers du Canada	(1 752,81)	0,00	(2 855,46)
Subventions	(2 882,00)	0,00	(3 584,85)
	11 123,39	12 000,00	12 576,52
Total des charges	109 808,86	119 238,00	96 716,95

Date d'impression 2019-02-15 10:19

Les Producteurs de lait du Québec

CRITÈRES DE QUALITÉ POUR LE LAIT

BACTÉRIES

NORME : **121 000 CBI/ ml**
PÉNALITÉS : Séquence : 2e infraction sur période mobile de 3 mois
Taux : 1ère pénalité sur une période mobile de 12 mois : 2,00 $ / hl;
2e pénalité : 3,00 $ / hl; 3e pénalité : 4,00 $ / hl; 4e pénalité et + : 5,00 $ / hl.
Une 4e pénalité sur une période mobile de 12 mois entraîne l'arrêt de collecte du lait.

Au 1er arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : minimum de 6 jours de production.
Au 2e arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : minimum de 12 jours de production.
Un 3e arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : interdiction de livrer.

CELLULES SOMATIQUES

NORME : **400 000 CS/ ml**
Le résultat mensuel est constitué de la moyenne arithmétique des résultats des analyses du mois.
PÉNALITÉS: Séquence : 3e infraction sur période mobile de 4 mois
Taux : 1ère pénalité sur une période mobile de 12 mois : 2,00 $ / hl;
2e pénalité : 3,00 $ / hl; 3e pénalité: 4,00 $ / hl; 4e pénalité et + : 5,00 $ / hl.
Une 4e pénalité sur une période mobile de 12 mois entraîne l'arrêt de collecte du lait.

Au 1er arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : minimum de 6 jours de production.
Au 2e arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : minimum de 12 jours de production.
Un 3e arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : interdiction de livrer.

ADULTÉRATION PAR LES ANTIBIOTIQUES

NORME : **négatif à l'analyse**
PÉNALITÉS : Non-paiement du lait et facture pour les frais occasionnés par la destruction du lait
Taux : 1ère pénalité sur une période mobile de 12 mois : 6,00 $ / hl;
2e pénalité : 9,00 $ / hl; 3e pénalité et + : 12,00 $ / hl.
Une 2e pénalité sur une période mobile de 12 mois entraîne l'arrêt de collecte du lait.

Au 1er arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : minimum de 6 jours de production.
Au 2e arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : minimum de 12 jours de production.
Un 3e arrêt de collecte sur une période mobile de 12 mois : interdiction de livrer.

ODEUR ET SAVEUR

NORME : **aucune mauvaise odeur ou saveur**
Refus lors de la collecte

TEMPERATURE

NORME : **4° C maximum**
Refus lors de la collecte

SÉDIMENTS

NORME : **absence de sédiments**
Refus lors de la collecte

ADULTÉRATION PAR L'EAU

NORME : **point de congélation n'excède pas -0,525°H (-0,507°C)**
PÉNALITÉS : 1ère pénalité sur une période mobile de 12 mois : 1,00 $ / hl;
2e pénalité : 2,00 $ / hl; 3e pénalité et + : 2,00 $ / hl.
Les pénalités sont cumulatives dans un même mois.

Un délai de 18 jours est accordé entre deux infractions aux fins du calcul des pénalités.
Le premier résultat qui excède la norme, sur une période mobile de 12 mois, n'est pas retenu pour le calcul de la pénalité.

ADULTÉRATION PAR LES ANTISEPTIQUES

NORME : **négatif à l'analyse**
PÉNALITÉS : Non-paiement du lait et facture pour les frais occasionnés par la destruction du lait
1ère pénalité sur une période mobile de 12 mois : 4,00 $ / hl;
2e pénalité : 6,00 $ / hl; 3e pénalité et +: 10,00 $ / hl.

FALSIFICATION (MODIFICATION FRAUDULEUSE DE LA COMPOSITION OU DE LA QUALITÉ DU LAIT CRU)

NORME : **aucune falsification permise**
Non-paiement du lait et suspension de la collecte

1er février 2016

Les
Producteurs
de lait
du Québec
Règles sur la qualité du lait cru
Modification aux mécanismes
d'établissement des pénalités
Janvier 2019

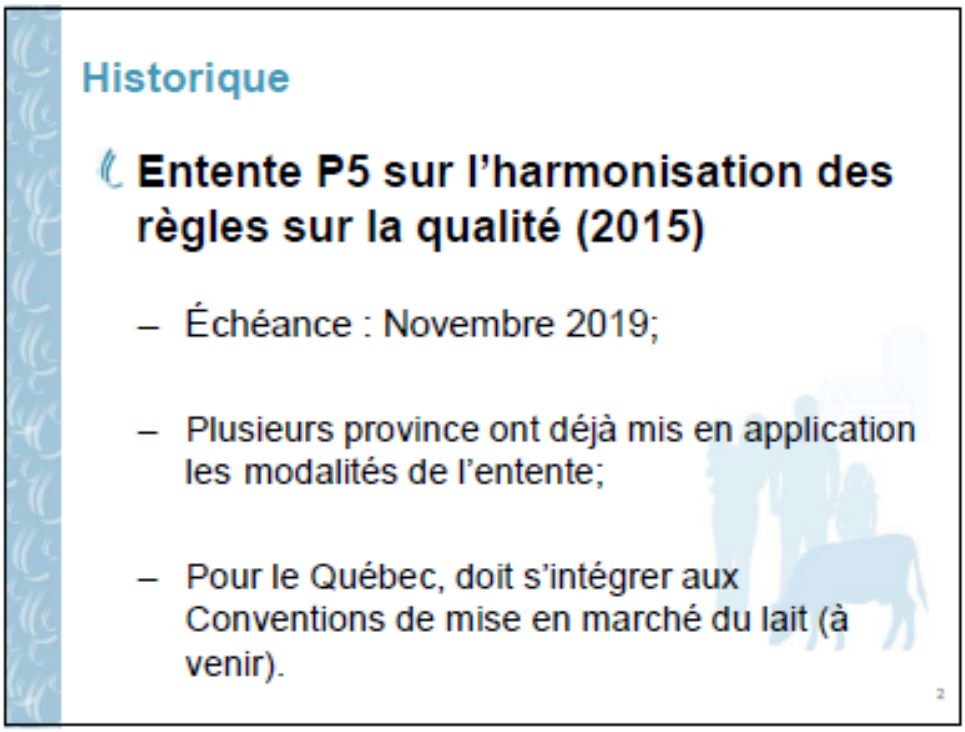
Historique
Entente P5 sur l'harmonisation des règles sur la qualité (2015)
– Échéance : Novembre 2019;
– Plusieurs province ont déjà mis en application les modalités de l'entente;
– Pour le Québec, doit s'intégrer aux Conventions de mise en marché du lait (à venir).
2

Historique

Entente P5 sur la qualité (2015)

- Visant à harmoniser : Bactéries, CS et antibiotiques;
- Aucun changement aux normes actuelles:
  - Bactéries : Maximum de 121 000 CBI/ml
  - CS : Maximum de 400 000 CS/ml
  - Antibiotiques : Absence

3

Historique

Entente P5 sur la qualité (2015)

- Modification de la méthode de calcul basé sur les démérites pour établir les pénalités pour les normes de bactérie et CS;
- Modification des critères relatif aux suspensions de collectes du lait (modifications déjà en place au Québec de puis 2016);
- Modification des montants des pénalités.
  - Antibiotiques (déjà en place depuis 2016)
  - BT et CS (à venir)

4

Bactéries totales

Changement à prévoir en 2019

- Augmentation de la fréquence d'analyses passant de 1 à 2 analyses/mois;
- Modification des niveaux de pénalités.

Fréquence de pénalités sur les derniers 12 mois	Actuel	Futur
1ère pénalité	2 $/hl	3 $/hl
2e pénalité	3 $/hl	4 $/hl
3e pénalité	4 $/hl	5 $/hl
4e pénalité et suivantes	5 $/hl + suspension de collecte	5 $/hl + suspension de collecte

5

Bactéries totales

Changement à prévoir en 2019

- Modification du système de pénalisation;

  Utilisation des démérites :
  - Chaque résultat non conforme (NC) engendre une démérite;
  - Si le nombre de résultats NC sur 3 mois est ≥ 40% = Pénalité pour le mois à condition qu'au moins une infraction soit dans le mois en cours.

    Ex: Une ferme avec 2 résultats par mois sera pénalisée à partir de 3 résultats non conformes sur le total des 6 analyses dans les 3 derniers mois, mais uniquement s'il y a une infraction dans le mois courant.

Période mobile va demeurer à 3 mois pour l'établissement des pénalités.

6

Démérites – Bactéries totales

NOUVEAU pour 2019 : augmentation du nombre d'analyses à 2 par mois.

Résultats		Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Bactéries totales 2/mois (en milliers)	Résultats Semaine 1	37	18	152	221	175	24	30	14
	Résultats Semaine 2	29	234	98	22	221	42	25	42
Mode de pénalisation actuel 2 infractions en 3 mois	Moyennes	33	126	125	122	198	33	28	28
	Conséquences		Avis	Pénalité	Pénalité	Pénalité			
	Séquences Avis/Pénalité (12 mois)	-	1	1	2	3	-	-	-
NOUVEAU Démérites 40 % sur 3 mois	Nbre démérites mois courant	0	1	1	1	2	0	0	0
	Nbre démérites dans les 3 derniers mois	0	1	2	3	4	3	2	0
	% analyses hors normes dans les 3 derniers mois	0%	17%	33%	50%	67%	50%	33%	0%
	Conséquences				Pénalité	Pénalité			
	Séquences Pénalités (12 mois)	-	-	-	1	2	-	-	-

7

Démérites – Bactéries totales

Pour évaluer les démérites il faut regarder l'historique des 3 derniers mois incluant le mois en cours.

Pour avril, obtention d'un 3e résultat non conforme dans les 3 derniers mois. Cela déclenche une pénalité puisque plus de 40 % des résultats sont hors normes dans les 3 derniers mois et qu'il y a une démérite dans le mois en cours.

Résultats		Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Bactéries totales 2/mois (en milliers)	Résultats Semaine 1	37	18	152	221	175	24	30	14
	Résultats Semaine 2	29	234	98	22	221	42	25	42
Mode de pénalisation actuel 2 infractions en 3 mois	Moyennes	33	126	125	122	198	33	28	28
	Conséquences		Avis	Pénalité	Pénalité	Pénalité			
	Séquences Avis/Pénalité (12 mois)	-	1	1	2	3	-	-	-
NOUVEAU Démérites 40 % sur 3 mois	Nbre démérites mois courant	0	1	1	1	2	0	0	0
	Nbre démérites dans les 3 derniers mois	0	1	2	3	4	3	2	0
	% analyses hors normes dans les 3 derniers mois	0%	17%	33%	50%	67%	50%	33%	0%
	Conséquences				Pénalité	Pénalité			
	Séquences Pénalités (12 mois)	-	-	-	1	2	-	-	-

8

Démérites – Bactéries totales

Pour mai, les résultats de février sont exclus du calcul visant les 3 derniers mois.

Comme il y a 2 démérites en mai, le nombre de démérites dans les 3 derniers mois est de 4 (67 %). Il y a donc une pénalité pour le mois de mai. Cette pénalité est de niveau P2 puisque c'est la 2e dans les derniers 12 mois.

		Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
		37	18	152	221	175	24	30	14
		29	234	98	22	221	42	25	42
		33	126	125	122	198	33	28	28
			Avis	Pénalité	Pénalité	Pénalité			
		-	1	1	2	3	-	-	-
NOUVEAU Démérites 40 % sur 3 mois	Nbre derniers mois courant	0	1	1	1	2	0	0	0
	Nbre démérites dans les 3 derniers mois	0	1	2	3	4	3	2	0
	% analyses hors normes dans les 3 derniers mois	0%	17%	33%	50%	67%	50%	33%	0%
	Conséquences				Pénalité	Pénalité			
	Séquences Pénalités (12 mois)	-	-	-	1	2	-	-	-

9

Démérites – Bactéries totales

Pour juin, les résultats de mars sont exclus du calcul visant les 3 derniers mois.

Le pourcentage de démérites des 3 derniers mois est à 50%, mais cela n'engendre pas de pénalité car il n'y a aucune de démérite (résultat non conforme) dans le mois courant.

		Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
		37	18	152	221	175	24	30	14
		29	234	98	22	221	42	25	42
		33	126	125	122	198	33	28	28
			Avis	Pénalité	Pénalité	Pénalité			
		-	1	1	2	3	-	-	-
NOUVEAU Démérites 40 % sur 3 mois	Nbre derniers mois courant	0	1	1	1	2	0	0	0
	Nbre démérites dans les 3 derniers mois	0	1	2	3	4	3	2	0
	% analyses hors normes dans les 3 derniers mois	0%	17%	33%	50%	67%	50%	33%	0%
	Conséquences				Pénalité	Pénalité			
	Séquences Pénalités (12 mois)	-	-	-	1	2	-	-	-

10

Cellules somatiques

Changement à prévoir en 2019

– Modification des niveaux de pénalités :

Fréquence de pénalités sur les derniers 12 mois	Actuel	Futur
1ère pénalité	2 $/hl	3 $/hl
2e pénalité	3 $/hl	4 $/hl
3e pénalité	4 $/hl	5 $/hl
4e pénalité et suivantes	5 $/hl + suspension de collecte	5 $/hl + suspension de collecte

11

Cellules somatiques

Changement à prévoir en 2019

– Modification du système de pénalisation

Utilisation des démérites:

- Chaque résultat non conforme (NC) engendre une démérite.
- Si le nombre de résultats NC sur 3 mois est ≥ 40% = Pénalité pour le mois à condition qu'au moins une infraction soit dans le mois en cours.

Ex: Une ferme avec 15 résultats par mois sera pénalisée à partir de 18 résultats non conformes sur le total des 45 analyses dans les 3 derniers mois, mais uniquement s'il y a une infraction dans le mois courant.

Période mobile va passer de 4 à 3 mois pour l'établissement des pénalités en CS.

12

Démérites CS

		Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
Résultats Cellules Somatiques (milliers)	Résultat 1	340	361	680	340	426	425
	Résultat 2	387	397	381	387	402	543
	Résultat 3	427	482	487	512	156	440
	Résultat 4	325	397	461	374	180	370
	Résultat 5	322	390	400	461	196	402
	Résultat 6	375	378	425	400	205	342
	Résultat 7	386	410	454	387	167	380
	Résultat 8	425	450	445	378	156	390
	Résultat 9	378	478	402	387	356	340
	Résultat 10	429	360	388	450	387	482
	Résultat 11	378	370	425	388	374	398
	Résultat 12	355	398	440	425	420	368
	Résultat 13	347	372	398	440	372	381
	Résultat 14	280	452	470	462	275	450
Mode de pénalisation actuel	Moyennes	368	421	425	414	291	402
	Conséquences		Avis	Avis	Pénalité		Pénalité
3 infractions en 4 mois	Séquences Avis/Pénalité (12 mois)	-	1	2	1	-	2
NOUVEAU Démérites 40 % sur 3 mois	Nbre démérites mois courant	3	5	8	6	3	6
	Nbre démérites 3 derniers mois	3	8	16	19	17	15
	% analyses hors norme 3 derniers mois	7%	19%	38%	45%	40%	36%
	Conséquences				Pénalité	Pénalité	
	Séquences des Pénalités (12 mois)	-	-	-	1	2	-

3

Démérites CS

Avec 6 démérites en avril, cela porte le nombre total à 19 dans les 3 derniers mois (45%). Il y aura donc une pénalité pour le mois d'avril.

		Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
Résultats Cellules Somatiques (milliers)	Résultat 1	340	361	680	340	426	425
	Résultat 2	387	397	381	387	402	543
	Résultat 3	427	482	487	512	156	440
	Résultat 4	325	397	461	374	180	370
	Résultat 5	322	390	400	461	196	402
	Résultat 6	375	378	425	400	205	342
	Résultat 7	386	410	454	387	167	380
	Résultat 8	425	450	445	378	156	390
	Résultat 9	378	478	402	387	356	340
	Résultat 10	429	360	388	450	387	482
	Résultat 11	378	370	425	388	374	398
	Résultat 12	355	398	440	425	420	368
	Résultat 13	347	372	398	440	372	381
	Résultat 14	280	452	470	462	275	450
Mode de pénalisation actuel	Moyennes	368	421	425	414	291	402
	Conséquences		Avis	Avis	Pénalité		Pénalité
3 infractions en 4 mois	Séquences Avis/Pénalité (12 mois)	-	1	2	1	-	2
NOUVEAU Démérites 40 % sur 3 mois	Nbre démérites mois courant	3	5	8	6	3	6
	Nbre démérites 3 derniers mois	3	8	16	19	17	15
	% analyses hors norme 3 derniers mois	7%	19%	38%	45%	40%	36%
	Conséquences				Pénalité	Pénalité	
	Séquences des Pénalités (12 mois)	-	-	-	1	2	-

4

Démérites CS

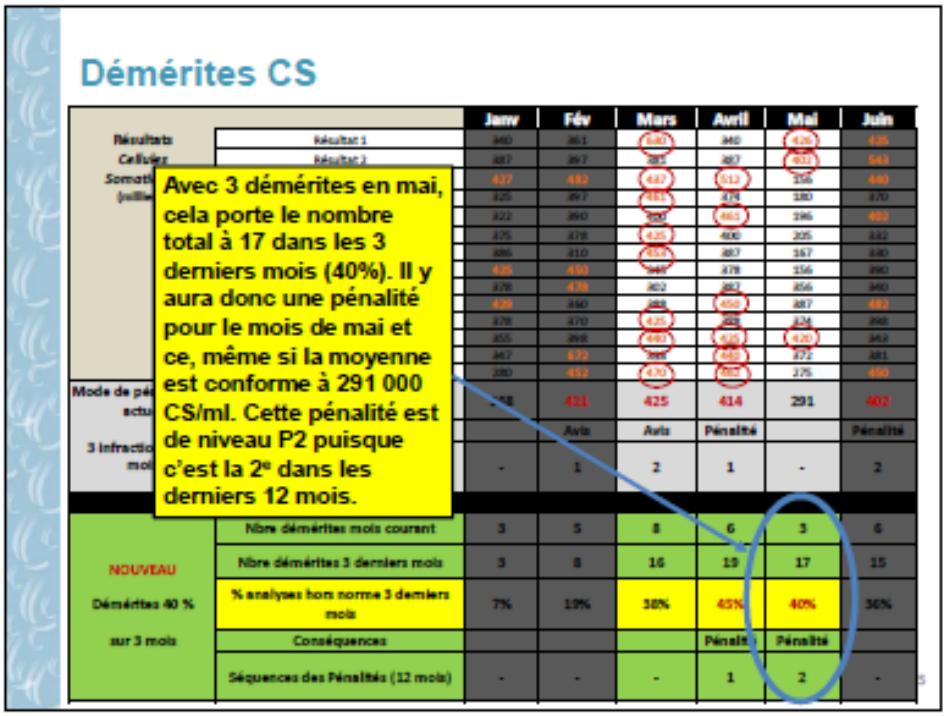

Démérites CS

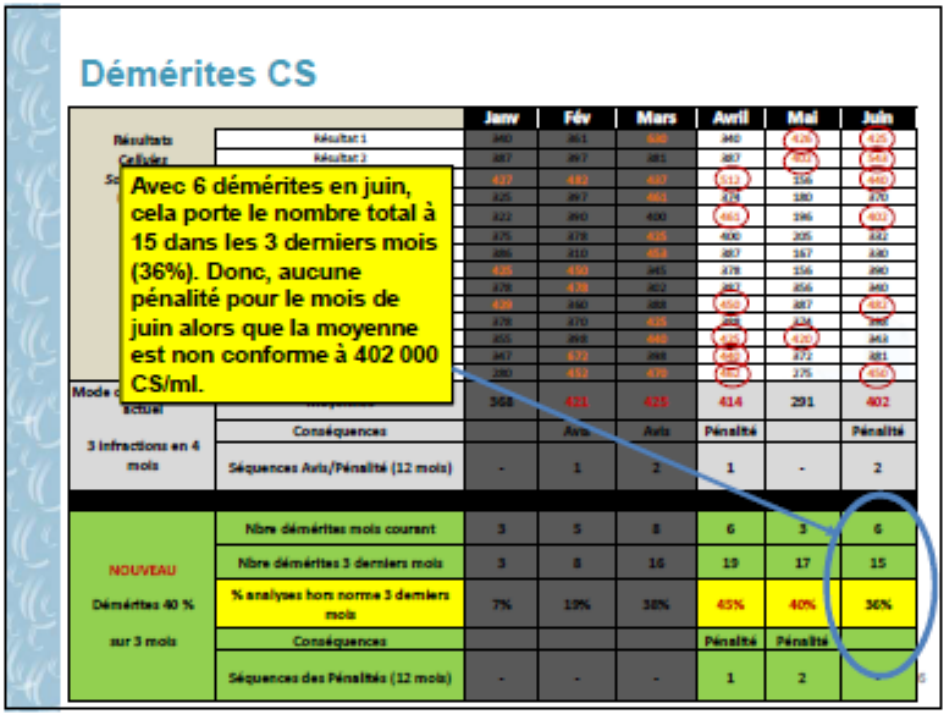

Communication
Les producteurs seront informés
– Officiellement, lorsque seront finalisé les ententes avec les transformateurs;
– Une stratégie de communication sera mise de l'avant afin de s'assurer de communiquer l'information aux producteurs;
– Éventuellement, les avis aux producteurs et le contenu des extranets seront modifiés afin de tenir compte des nouvelles modalités.
17